



Parait le lundi matin
Published every Monday morning
Abonnements Subscriptions \$2 par an a year
Payables d'avance Payable in advance

MUNICIPAL

Gazette

MUNICIPALE
DE—OF

Montreal

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal Official organ of the Corporation
of the City of Montreal

CANADA

Quatrième année No. 13
Fourth year

29 Avril
April 1907

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montréal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

OPINIONS LEGALES

Démonstrations Publiques

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 22 avril 1907.

A Son Honneur le Maire et aux Membres du Conseil de Ville.

Re : INTERPELLATION DE M. L'ÉCHEVIN LÉVY AU SUJET
D'UNE DÉMONSTRATION PUBLIQUE.

Messieurs,

A son assemblée du 10 avril courant, la Commission de Police, ayant pris communication d'un extrait des minutes du Conseil, contenant une interpellation de M. l'échevin Lévy au sujet d'une démonstration publique qui doit avoir lieu dans les rues de la Cité le ou vers le 1er mai prochain, adopta une résolution soumettant cette question à Son Honneur le Maire et aux avocats de la Cité, avec prière de donner leur opinion sur la question et de présenter un rapport au Conseil lundi, le 15 avril courant.

Pour nous conformer aux instructions contenues dans cette résolution, nous avons l'honneur de faire le rapport qui suit :

L'objet pour lequel les avocats de la Cité sont priés de faire un rapport au Conseil est de savoir si un certain groupe de personnes, prétendant représenter les idées d'un parti socialiste, a le droit de s'assembler et de parader dans les rues de la Ville de Montréal, avec déploiement de bannières et notamment avec le drapeau rouge, et de dire en même temps si les autorités de la Police peuvent intervenir pour empêcher une démonstration d'un caractère public, comme ci-dessus mentionné.

D'après la charte de la Cité, le Conseil est autorisé à faire des règlements concernant la paix, l'ordre et le bien-être de la Cité de Montréal ainsi que pour réglementer et empêcher le déploiement de drapeaux, bannières et enseignes à travers les rues, allées et places publiques. Le seul règlement que la Ville a adopté est le règlement No. 42 qui pourvoit au maintien de la paix publique et du bon ordre, et qui déclare dans la section 1, ce qui suit :

"Tous riots, bruits, troubles ou réunions tumultueuses sont par les présentes défendus et prohibés dans cette Cité et toute personne faisant ou causant riots, bruits, désordres, ou troubles ou faisant partie de quelque réunion tumultueuse en quelque endroit que ce soit dans les limites de ladite Cité, encourra une pénalité ou amende indiquée dans ledit règlement."

Les statuts refondus de la Province de Québec contiennent les dispositions suivantes :

"Art. 2940.—Nul rassemblement de personnes ne doit parader dans les rues de la Cité de Montréal, ni y marcher en procession pour célébrer ou commémorer quelque anniversaire ou quelque événement politique se rattachant à des distinctions religieuses ou autres existant entre quelques classes des sujets de Sa Majesté, ou pour faire une

LEGAL OPINION

Public Demonstrations.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, 22nd April 1907.

To His Worship the Mayor, and the Aldermen of the City of Montreal.

Re : INTERPELLATION BY ALD. LEVY IN CONNECTION WITH A CERTAIN PUBLIC DEMONSTRATION.

Gentlemen,

At its meeting of the 10th April instant, the Police Committee, after taking communication of an extract from the minutes of Council, containing an interpellation by Ald. Lévy, in connection with a public demonstration which is to be held in the streets of the City on or about the 1st of May next, adopted a resolution referring the matter to His Worship the Mayor and to the City attorneys, requesting at the same time the latter to give their opinion on this question, and to report to Council on Monday, the 15th April instant.

In compliance with the instructions contained in this resolution, we beg to report as follows:

The City attorneys are requested to report to Council as to whether a certain group of persons, claiming to represent the ideas of a socialist party, have the right to assemble and parade in the streets of the City of Montreal, with display of banners and notably with a red flag, and to state at the same time whether the police authorities may intervene in order to prevent a demonstration of a public character, as above mentioned.

According to the City Charter, the City Council is empowered to make by-laws concerning the peace, order and welfare of the City of Montreal as well as to regulate and prevent the flying of flags, banners and signs across the streets, alleys and public places. The only by-law which the City has adopted is by-law No. 42, which provides for the maintenance of public peace and good order, and which contains the following enactment:

"All riots, noises, disturbances, or disorderly assemblies, are hereby prohibited in this City; and all persons making or creating any riot, noise, disorder, or disturbance, or forming part of any disorderly assemblage anywhere within the limits of the said City, shall incur the penalty hereinafter provided."

The Revised Statutes of the Province of Quebec contain the following provisions:

"Art. 2940.—No assemblage of persons shall parade the streets of the City of Montreal, or march in procession therein to celebrate or commemorate any political anniversary or event having reference to religious or other distinctions existing between any class of the subjects of

"démonstration de telles distinctions religieuses ou autres.

"Nul ne doit porter ou déployer des bannières, pavillons, "insignes ou emblèmes de nature et tendant à créer des animosités entre les sujets de Sa Majesté de différentes croyances religieuses, ou ne doit être accompagné de quelle que bande de musique tendant à exciter des sentiments de cette nature." (41-42 V., c. 9, s. 1).

"Art. 2941.—Quiconque se trouve dans un tel rassemblement est, sur conviction devant le recorder de ladite Cité, "le magistrat de police ou deux juges de paix, passible, à la discrétion du tribunal, d'une amende n'excédant pas vingt piastres, et à défaut de paiement immédiat de cette amende et des frais, à un emprisonnement n'excédant pas un mois." (41-42 V., c. 9, s. 1).

L'article 2942 décrète une formalité sur laquelle nous désirons attirer l'attention de votre honorable Conseil.

Il nous paraît que le but et l'intention de la loi exposée en la charte de la Cité et des statuts refondus précités est d'empêcher les troubles et les désordres qui peuvent naître d'une démonstration publique du caractère de celle qui fait l'objet de la consultation demandée. On a eu en vue d'indiquer les mesures nécessaires pour protéger le public de toutes manières concernant la paix, l'ordre et le bien-être général de la Cité.

D'un autre côté, la loi criminelle a des dispositions particulières pour l'objet sous considération. Voici ce qui est dit au titre "*Des attroupements illégaux, émeutes et violations de la paix*:

"Art. 79 du Code Criminel, 55-56 Vict., Ch. 29.—Un attroupelement illégal est la réunion de trois personnes ou plus qui, dans l'intention d'atteindre un but commun, se réunissent ou se conduisent, une fois réunies, de manière à faire craindre aux personnes qui se trouvent dans le voisinage de cet attroupelement, pour des motifs plausibles, que les personnes ainsi réunies troubleront la paix publique tumultueusement, ou provoqueront inutilement et sans motifs raisonnables, par le fait même de cet attroupelement, d'autres personnes à troubler la paix tumultueusement.

"2.—Une assemblée légitime peut devenir un attroupelement illégal si les personnes réunies se conduisent, dans un but commun, de telle manière que leur assemblée aurait été illégale si elles se fussent réunies de cette manière dans le même but.

"3.—Une réunion de trois personnes ou plus, dans le but de protéger le domicile de l'une d'entre elles contre des personnes menaçant d'y faire effraction et d'y entrer dans le but d'y commettre un acte criminel, n'est pas illégale."

La clause 80 définit ce que c'est qu'une émeute.

Enfin, l'article 83 pourvoit également à l'émanation d'une proclamation dans les cas d'attroupelement illégal, séditieux ou attroupelement tumultueux, au détriment de la paix publique.

Ainsi donc, sous l'empire du Code Criminel, de même que dans le cas de législation municipale spéciale ou des statuts refondus plus haut cités, la loi ne pourrait défendre ou réglementer que les attroupeements séditieux ou tumultueux contraires à la paix publique, ou de manière à faire croire aux personnes qui se trouvent dans le voisinage de cet attroupelement que les personnes ainsi réunies troubleraient la paix publique tumultueusement ou provoqueraient inutilement et sans motifs raisonnables toutes personnes à troubler la paix publique d'une façon tumultueuse.

D'après l'exposé ci-dessus de la loi sur la matière, nous sommes d'avis que la Cité a l'autorité suffisante pour empêcher les attroupeements tumultueux et d'un caractère séditieux contraires à la paix, à l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de la Cité de Montréal, et nous croyons devoir recommander à votre Conseil que le chef de police reçoive des instructions d'adopter, dans le cas d'urgence, toutes les mesures et les précautions nécessaires pour prévenir les désordres et les attroupeements tumultueux ou séditieux en rapport avec la démonstration publique qui doit avoir lieu le ou vers le 1er mai prochain à travers les rues de la Ville.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité,

(Pour les Avocats de la Cité).

"Her Majesty, or to make any demonstration of such religious or other distinctions.

"No one shall carry or display banners, flags, ensigns or emblems of a nature tending to create animosities between subjects of Her Majesty of different religious beliefs, or be accompanied by any band of music tending to excite feelings of such a nature." (41-42 V., c. 9, s. 1).

"Art. 2941—Whosoever shall be found in any such assembly shall, on conviction before the Recorder of the said City, the police magistrate or two justices of the peace, be liable, in the discretion of the Court, to a fine not exceeding twenty dollars, and in default of immediate payment of the said fine and costs, to an imprisonment not exceeding one month." (41-42 V., c. 9, s. 1).

Art. 2942 enacts a formality to which we desire to call the attention of your honorable Council.

It seems to us that the object and intention of the law, as set forth in the City charter and in the above mentioned articles of the Revised Statutes, is to prevent all disturbances and disorders which may arise from a public demonstration such as that contemplated in the present case. The object in view is to indicate the measures to be taken to protect the public against all disturbances which may effect the peace, order and general welfare of the City.

On the other hand, the Criminal Code contains particular provisions in this connection, under the heading "*Illegal assemblies, riots and breaches of the peace*": (C. C. 55-56 Vict., Ch. 29).

"Art. 79.—An unlawful assembly is an assembly of three or more persons who, with intent to carry out any common purpose, assemble in such a manner or so conduct themselves when assembled as to cause persons in the neighbourhood of such assembly to fear, on reasonable grounds, that the persons so assembled will disturb the peace tumultuously, or will by such assembly needlessly and without any reasonable occasion provoke other persons to disturb the peace tumultuously.

"2.—Persons lawfully assembled may become an unlawful assembly if they conduct themselves with a common purpose in such a manner as would have made their assembling unlawful if they had assembled in that manner for that purpose.

"3.—An assembly of three or more persons for the purpose of protecting the house of any one in their number against persons threatening to break and enter such house in order to commit any indictable offence therein is not unlawful."

Clause 80 defines a riot.

Art. 83 also provides for the issue of a proclamation in the case of a tumultuous, riotous or illegal assembly, to the detriment of public peace.

Therefore, under the Criminal Code as well as under the special municipal legislation and the Revised Statutes, the law can only prohibit or regulate riotous or tumultuous assemblies, contrary to the public peace, or assemblies as to cause the persons being in the vicinity of the same to fear that the persons so assembled will tumultuously trouble public peace or needlessly and without any reasonable reason induce other persons to trouble public peace in a tumultuous manner.

In view of the legislative enactments on the matters, as above set forth, we are of opinion that the City has sufficient authority to prevent tumultuous and riotous assemblies, contrary to the peace order, good government and general welfare of the City of Montreal, and we would recommend to your Council that the Chief of Police be instructed to take, in case of urgency, all the measures and precautions required to prevent disorders and tumultuous or riotous assemblies in connection with the public demonstration to be held on or about the 1st may next in the streets of the City.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Chief City Counsel and Attorney,

(For the City Attorneys.)

Re Bibliothèque Technique

DÉPARTEMENT EN LOI

Montréal, 24 avril 1907.

Au président et aux Membres de la Commission de l'Hôtel de Ville,
Messieurs,

Conformément à une résolution de votre Commission, en date du 17 courant, nous avons l'honneur de répondre comme suit aux questions qui nous ont été soumises pour notre opinion:

Question 1o:

A. Une Commission permanente peut-elle outrepasser les pouvoirs et attributions qui lui ont été délégués et conférés par le Conseil?

Réponse:

En principe, aucune Commission permanente ne peut outrepasser les pouvoirs et attributions qui lui sont conférés par le Conseil. Il faut excepter, cependant, celles qui ont, par la loi même, certaines fonctions spéciales à remplir, telle que, par exemple, la Commission des Finances. (Voir 62 Vict., ch. 58, sec. 42, remplacé par 3 Ed. VII, ch. 62, sec. 6).

Question 1o:

B. Doit-elle s'y astreindre strictement ou jouit-elle d'une certaine latitude dans l'exercice de ces pouvoirs et attributions?

Réponse:

Une Commission permanente doit se conformer à l'esprit et à la lettre de la résolution ou de la loi qui a défini les fonctions ou les attributions qui lui sont dévolues.

Question 2o:

A. Quelle signification doit-on donner au mot "technique" appliquée à une bibliothèque ou, en d'autres termes, que doit-on comprendre par "bibliothèque technique"?

B. Une bibliothèque purement technique comprend-elle des ouvrages littéraires ou de fiction?

Réponse aux questions 2 A et B:

Les dictionnaires que nous avons consultés sur la matière, tels que Larousse, Littré, le dictionnaire de l'Académie, le Dictionnaire Municipal, le Dictionnaire Universel de la Pensée, ne définissent pas d'une manière catégorique ce que l'on doit entendre par une bibliothèque technique. Il faut alors séparer les mots et chercher les définitions, d'abord du terme "bibliothèque" et ensuite du mot "technique." Une "bibliothèque" serait une collection de livres placés et disposés dans un certain ordre, tandis que l'expression "technique" voudrait dire: propre ou particulier à un art ou à une science, et, par cette manière de procéder, nous n'arrivons à rien de bien pratique. Il nous semble qu'il serait préférable de recourir aux débats ou discussions qui ont précédé la création finale de la bibliothèque dite "Bibliothèque technique" afin de bien saisir l'intention des véritables fondateurs, et, en résumant ce que nous avons pu recueillir, nous sommes d'avis que l'unique intention des membres de la Commission civique et du Conseil était de créer une "bibliothèque technique" et rien autre chose.

On voulait avoir une collection de tous les ouvrages techniques et sérieux, tant anciens que modernes, qui seraient les plus propres à aider la classe ouvrière. C'était au fond, une bibliothèque de technologie ou de livres de technologie, c'est-à-dire d'ouvrages qui traitent de la science, des arts et métiers en général, et qui peuvent donner des notions se rapportant surtout à la connaissance des procédés industriels et de la science pratique de l'industrie.

Dans ces conditions, une bibliothèque purement technique, ou de technologie, ne devait pas comprendre les ouvrages de littérature ou de fiction.

Question 3o:

La proposition de M. l'échevin Giroux, adoptée à la séance de la Commission de l'Hôtel de Ville du 13 mars dernier, et qui se lit comme suit: "Que, pour ne pas s'éloignier,

Re Technical Library

LAW DEPARTMENT.

Montreal, 24th April 1907.

To the Chairman and Members of the City Hall Committee.

Gentlemen,

In pursuance to a resolution of your Committee, dated the 17th instant, we beg to answer as follows to the questions submitted to us for our opinion:

Question 1o:

A. Has a permanent Committee the right to exceed the powers and functions which have been delegated and conferred by Council?

Answer:

As a principle, no permanent Committee has the right to exceed the powers and functions conferred by Council. We must, however, except, Committees having by law, certain special functions to execute, such as, for example, the Finance Committee. (See 62 Vict., Ch. 58, sec. 42, replaced by 3 Edward VII, ch. 62, sec. 6).

Question 1o:

B. Is said Committee strictly limited to same, or does it enjoy a certain latitude in the exercise of said powers and functions?

Answer:

They must comply with the spirit and to the letter of the resolution or law which has defined the functions or powers vested in them.

Question 2o:

A. What meaning should be given to the word: "Technical" when applied to a library or, in other words, what should be understood by "technical library"?

B. Should a purely technical library contain literary works of fiction?

Answers to questions 2o, A and B:

The dictionaries, which we have consulted on the matter, such as Larousse, Littré, le Dictionnaire de l'Académie, le Dictionnaire Municipal, le Dictionnaire Universel de la Pensée, do not give an explicit definition of what is to be understood by a technical library. We must therefore separate the words and look for the definition first of the word "library" and afterwards and then of the work "technical". A "library" is a collection of books placed and disposed, in a certain manner; while the word "technical" means: pertaining to an art or a science, and by this way of proceeding, we come to no practical conclusion. It seems to us preferable to refer to the debates or discussions which preceded the establishment of the library, called "Technical library," in order to fully apprehend the intention of the founders. By summing up all the information we could gather on the subject, we are of opinion that the sole intention of the Civic Committee, and of Council, was to create a technical library and nothing else.

A collection of technical and serious works, ancient and modern, was desired which would be best adapted to help the laboring class. It was, in reality a technological library, containing technological books, that is to say, works treating of science, art and trades generally, and which would give ideas relating especially to knowledge of industrial arts and to the practical knowledge of industry.

So, a purely technical or technological library should not contain literary or works of fiction.

Question 3o:

Ald. Giroux's motion, adopted at the meeting of the City Hall Committee held the 13th of March last, and which read as follows: "That in order not to depart from

gner de l'esprit qui a présidé à sa fondation par le Conseil, la Bibliothèque civique demeure technique, scientifique et industrielle, sans exclure les ouvrages littéraires classiques susceptibles de favoriser les études et travaux littéraires, mais en excluant formellement toute œuvre de littérature légère ou pernicieuse," n'est-elle pas, quant à sa dernière partie conçue dans les termes suivants: "Sans en exclure les ouvrages littéraires, etc.", de nature à admettre des ouvrages en dehors du cadre de ceux classés comme techniques et scientifiques? Si oui, cette décision constituerait-elle un excès de pouvoir?

Réponse:

D'après les définitions que nous venons de donner d'une bibliothèque technique ou de technologie, nous arrivons facilement à la conclusion que l'introduction d'ouvrage littéraires en dehors du cadre de ceux classés comme techniques ou de technologie, ne serait pas conforme à l'intention des fondateurs de ladite bibliothèque.

Supplément

Il y a en France, à l'heure actuelle, des bibliothèques d'arts industriels que l'on pourrait assimiler à des bibliothèques techniques, dont le fond est spécialement composé d'ouvrages traitant des arts appliqués à l'industrie, d'estampes, de gravures et en général de toutes les publications susceptibles d'être utiles aux artistes et aux artisans. L'organisme de ces bibliothèques a une existence propre et un fonctionnement autonome par rapport aux autres bibliothèques; la création de ces bibliothèques est pour la population travailleuse.

Il y a aussi les bibliothèques populaires municipales qui comprennent les romans, littérature, poésie, géographie, voyages, histoire, science et arts, musique, langues étrangères; il en est de même des bibliothèques populaires libres. Il y a aussi des bibliothèques administratives qui renferment surtout des ouvrages de droit, d'économie politique, les ouvrages administratifs connus, livres d'histoire ou de géographie et tous les échanges avec les administrations du monde entier.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.J. ETHIER,

*Procureur et Avocat en Chef de la Ville.
(Pour les avocats de la Ville.)*

REGLEMENT No. 362

Règlement amendant les règlements Nos 236, 250 et 313, concernant les contributions foncières, les taxes et les permis [licences].

[Sanctionné par le Conseil, en l'assemblée spéciale du 22 avril]

A une assemblée du Conseil, etc.

Il est ordonné et statué comme suit:

Section 1.—La section 1 du règlement No 236, de même que la section 1 du règlement No 250, amendant le règlement No 236, concernant les contributions foncières, les taxes et les permis [licences], sont remplacées par les suivantes:

"Section 1.—Une contribution foncière annuelle est imposée et sera prélevée sur les immeubles imposables dans la Cité, savoir:

[a] Sur les terrains, les bâtiments susérigés, et tout ce qui est fixé ou attenant à un bâtiment ou terrain de manière à en faire partie, à l'exclusion des machines, outils et arbres moteurs employés pour des fins industrielles, sauf ceux qui servent à produire ou à recevoir la force motrice;

[b] Sur tous tuyaux, poteaux, fils conducteurs, rails,

the Council's original intention which preceded its formation, the Civic Library should remain technical, scientific and industrial in character, without, however, excluding classical works helpful to literary studies or works, but formally excluding all literary works known to be light and pernicious", is it not, in its last part, worded as follows: *Without excluding classical works, etc., of a nature to admit works which are not included in those classified as technical or scientific? If so, would not said decision constitute an excess of power?*

Answer:

From the definitions we have first recited, a technical or technological library, we easily come to the conclusion that the introduction of literary works, not included in those classified as technical or technological works, would not be in conformity to the intention of the founders of the said library.

Supplement

There are, at present, in France, libraries of industrial arts which could be assimilated to technical libraries, the bulk of which libraries treat of arts applied to industry, engravings, prints and generally of all publications helpful to artist and to workmen. The management of said libraries is independent and has no relation with other libraries; these libraries have been established for the working class.

There are also municipal libraries, created for the people, which contain novels, literature, poetry, geography, travels, history, science and arts, music, foreign languages; the free popular libraries are working on the same plan. There are also administrative libraries, which contain especially works on law, political economy, well known administrative works, history and geography, and which also contain exchanges with various countries.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L.J. ETHIER,

*Chief City Counsel and Attorney.
(For the City Attorneys.)*

BY-LAW No. 362.

By-Law to amend By-Laws Nos. 236, 250 and 313 concerning "Assessments, taxes and licenses".

[Assented to by City Council, Special Meeting, 22nd April]

At a meeting, etc.

It was ordained and enacted as follows:

Sect. 1.—Section 1 of By-Law No. 236 as well as Sect. 1 of By-Law No. 250, amending By-Law No. 236, concerning assessments, taxes and licenses, are replaced by the following:

"Sect. 1.—An annual assessment is imposed and shall be levied on taxable immoveables within the City, to wit:

[a] On lands, buildings erected thereon and everything so fixed or attached to any building or land as to form part thereof, exclusive of machinery, tools and shafting used for industrial purposes, except such as are employed for the purpose of producing or receiving motive power;

[b] On all pipes, poles, wires, rails, tunnels, conduits

tunnels, conduits et autres constructions et appareils de quelque autre nature que ce soit, employés pour produire ou distribuer, pour l'usage du public, la force motrice, la lumière, la chaleur, l'eau, l'électricité, ou pour des fins de traction, construits ou placés sur les, au-dessus ou au-dessous des propriétés, rues, voies publiques ou ailleurs dans les limites de la Cité ou pour le transport ou la réception de messages télégraphiques, téléphoniques ou pneumatiques;

[c] Les diverses choses déclarées être des immeubles, suivant le sens du présent règlement, et appartenant à des compagnies ou personnes fournissant la force motrice, la lumière, la chaleur, l'eau ou l'électricité ou employées pour des fins de traction, ou pour le transport ou la réception de messages télégraphiques, téléphoniques ou pneumatiques, sont par les présentes imposées dans le quartier que les estimateurs choisissent, mais suivant la valeur de ces choses dans le ou les quartiers où elles sont situées;

[d] Les choses énumérées dans les sous-sections qui précédent sont taxées au nom du locataire des bâtiments et des terrains quand il est propriétaire de ces choses;

[e] Cette contribution foncière est de 1 p.c. de la valeur desdits immeubles telle que portée au rôle d'évaluation et elle constitue une charge grevant lesdits immeubles, et les propriétaires en sont personnellement responsables."

Section 2.—Toute personne, société, compagnie ou corporation quelconque, ayant obtenu un permis pour construire un caveau, une voûte, une soute à charbon ou une ouverture avec couvert permanent, un tunnel, un viaduc ou un transbordeur tant au-dessus qu'au-dessous du sol, dans toute rue, place ou voie publique de la Cité et généralement pour toute occupation du domaine public pour des fins privées, devra payer une taxe annuelle de 2½ pour cent de la valeur en superficie du terrain occupé pour tout tel objet, en prenant pour base l'estimation municipale par pied de l'immeuble riverain qui est situé vis-à-vis, abstraction faite de la valeur du bâtiment, mais cette disposition n'affectera pas les compagnies qui ont obtenu ce pouvoir en vertu de leur charte.

[a] Telle personne, société, compagnie ou corporation sera responsable des dommages ou réclamations résultant de la construction, de l'existence ou du maintien de tels travaux sur la propriété de la Cité.

[b] L'endroit où et la manière dont ces travaux seront faits et la qualité des matériaux à employer dans lesdits travaux seront sujets à l'approbation de l'inspecteur de la Cité, et tout tel permis, après un avis par écrit, d'au moins un mois donné au préalable à qui de droit, pourra être révoqué par ledit inspecteur de la Cité avec la sanction de la Commission de la Voirie.

[c] Ladite taxe sera inscrite dans les rôles de contribution foncière et de taxes et sera due et payable de la manière et aux époques prescrites pour toutes autres taxes municipales.

Section 3.—Une taxe spéciale est imposée et sera prélevée sur toute personne résidant en dehors des limites de la Cité, mais gagnant ou recevant dans cette dernière, des gages, un salaire ou une commission excédant douze cents piastres par année, que l'engagement soit à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année, ou pour une plus longue période, et ne payant aucune redevance municipale à la Cité, et toute personne, compagnie ou corporation sera tenue de donner aux estimateurs de la Cité tous les renseignements requis pour imposer et prélever cette taxe.

Cette taxe sera de un pour cent par année sur le surplus de douze cents piastres ci-dessus mentionné.

Section 4.—Le règlement No 313, amendant le règlement No 236 concernant les contributions foncières, les taxes et les permis [licences], est amendé en remplaçant la section 2 de ce règlement par la suivante:

"Section 2.—La section 2 du règlement No 236 est amenée en y ajoutant les deux paragraphes suivants:

"La taxe d'affaires de sept et demi par cent sur la va-

and other constructions and apparatus of every nature used to produce or distribute, for public use, motive power, light, heat, water, electricity or for traction purposes, constructed or placed on, over or under property, streets, highways or elsewhere within the limits of the City, or for the conveying or receiving of telegraph, telephone or pneumatic messages;

[c] The various things declared to be immovable within the meaning of this by-law, owned by companies or persons supplying power, light, heat, water, electricity, or for traction purposes, or for conveying or receiving telegraph, telephone or pneumatic messages, shall be assessed in the ward which the assessors shall select, but according to the value of these things in the wards in which they are situated;

[d] The things mentioned in the foregoing subsections shall be taxed in the name of the tenant of the buildings and lands, when he is the owner of such things;

[e] Such assessment shall be 1 p. c. of the assessed value of such property according to the valuation roll and shall constitute a charge upon the said immovable property, and the owners thereof shall be personally liable therefor."

Sect. 2.—Every person, firm, company or corporation to whom a permit has been granted for the construction of any cellar, vault, coal chute, or opening with permanent covering, tunnel, viaduct or conveyer either above or underground, in any street, thoroughfare or public place of the City, and generally for the occupation of the public domain for private purposes, shall pay an annual tax of 2½ per cent. of the superficial value of the land occupied for any such purposes, taking as a basis the municipal valuation, per foot, of the bordering property situated opposite, irrespective of the value of the building; but this provision shall not affect companies that have obtained the power in virtue of their charter.

[a] Such person, firm, company or corporation shall be responsible for the damages or claims resulting from the construction, existence or maintenance of such works on the City property.

[b] The places where and the manner in which such works shall be done and the quality of the materials to be used in connection therewith shall be subject to the approval of the City Surveyor, and any such permit, after a notice in writing of at least one month given to the proper party, may be revoked by the said City Surveyor with the sanction of the Road Committee.

[c] The said tax shall be entered on the assessment and tax, rolls and shall be due and payable in the manner and at the times provided for all other municipal taxes.

Sect. 3.—A special tax is imposed and shall be levied on every person residing outside the City limits but who earns or receives in the City, wages, a salary, or a commission exceeding twelve hundred dollars per annum, whether his engagement be by the day, week, month or year or for a longer period and who pays no municipal tax to the City, and every person, company or corporation shall be held to give the City assessors all the necessary information for imposing or levying such tax.

Such tax shall be one per cent. per annum on the amount exceeding twelve hundred dollars as aforesaid.

Sect. 4.—By-Law No. 313, amending By-Law No. 236, concerning assessments, taxes and licenses, is amended by replacing Section 2 thereof by the following:

"Sect. 2.—Section 2 of By-Law No. 236 is amended by adding to it the two following paragraphs:

"The business tax of seven and a half per cent. upon

leur annuelle des lieux imposés et les autres taxes personnelles qui sont inscrites sur le rôle de perception de taxes complété le ou avant le 20 août de chaque année, seront dues et payables dans un délai de dix jours de la confection dudit rôle, savoir, le ou avant le 1er septembre de chaque année, jusqu'à laquelle date un escompte de trois par cent sera alloué. A défaut de paiement dans les délais fixés par la Charte de la Cité, l'intérêt légal sera payé sur lesdites taxes.

"Ladite taxe d'affaires est payable pour chaque établissement de commerce, d'affaires ou occupations, lorsqu'ils sont exercés par la même personne, société ou compagnie, dans deux ou plusieurs bâtiments ou places d'affaires distincts et séparés."

Section 5.—Ledit règlement No 313 est aussi amendé en remplaçant, dans la section 5 de ce règlement, l'item intitulé:

"Prêteurs d'argent. \$50.00
par les mots suivants:

"Prêteurs d'argent. \$200.00

Section 6.—Ledit règlement No 313 est amendé en ajoutant après la section 5 de ce règlement, les paragraphes suivants:

"[a] Toutes personnes sollicitant ou prenant des commandes pour la confection des photographies, ou exerçant l'art de la photographie, pour bénéfice, dans tout autre endroit qu'une place d'affaires inscrite au rôle d'évaluation, pourvu que, dans ce dernier cas, cette disposition ne s'applique pas aux personnes dont les noms sont inscrits audit rôle ou à leurs employés.... \$100.00;

"[b] Toutes personnes, sociétés ou compagnies faisant des prêts d'argent sur la garantie de meubles ou de salaires et exigeant plus de dix pour cent d'intérêt par année, sauf les prêteurs sur gages et les compagnies constituées en corporation.... \$1,000."

the annual value of the assessed premises and the other personal taxes which are entered on the tax roll completed on or before the 20th of August of each year, shall be due and payable within ten days after the completion of said roll, viz.: on or before the 1st of September of each year, up to which date a discount of three per cent. shall be allowed. In default of payment within the delays fixed by the City Charter, legal interest shall be paid on said taxes.

"The said business tax shall be payable for every establishment of such trade, business or occupation, when it shall be carried on by the same person, firm of persons or company in two or more distinct and separate buildings or places of business."

Sect. 5.—Said By-Law No. 313 is further amended by replacing in Section 5 thereof, the item intituled:

"Money Lenders \$ 50.00
by the following:

"Money Lenders 200.00".

Sect. 6.—Said By-Law No. 313 is amended by adding, after Section 5 thereof, the following paragraphs:

"[a] All persons canvassing or taking orders for the making of photographic pictures or practising the art of photography, for gain, in any place other than a place of business entered on the valuation roll, provided that, in the latter case, this provision shall not apply to the persons whose names appear on such roll or to their employees.....\$100.

[b] All persons, firms or companies carrying on the business of loaning money on the security of moveables or wages and charging more than ten per cent. interest per annum, except pawnbrokers and incorporated companies...\$1,000."

DELIBERATIONS

COMMISSION DES INCENDIES ET DE L'ECLAIRAGE

Compte rendu de l'assemblée du 18 avril

Sont présents, MM. les échevins Yates, président, Lavallée, Stearns, David, Laviolette et Robillard.

1.—Soumise et lue la démission de M. James McHugh, contremaître de la brigade.

2.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies, demandant d'opérer le virement d'un montant de \$184.46 du crédit affecté à la caserne des pompiers No 17, et d'appliquer ce montant comme suit:

\$149.54 pour la caserne No 12, et \$34.92 pour la caserne No 19.

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est
Résolu: D'acquiescer au rapport du chef et de prier le contrôleur d'agir en conséquence.

3.—Soumises et lues les soumissions suivantes pour la fourniture du bois (pin et érable) pour le plancher de la caserne des pompiers No 4:

J.-T. Marchand & Cie, Limitée.—Pin de 2", à languettes et rainures, préparé d'un côté, à \$27.50 le mille pieds; Érable de 2", à languettes et rainures, préparé d'un côté, à \$52.50 le mille pieds.

FIRE AND LIGHT COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 18th of April.

Present: Ald. Yates, chairman, Lavallée, Stearns, David, Laviolette and Robillard.

1.—Submitted and read the resignation of Mr. James McHugh, foreman in the Fire Brigade.

Laid on the table.

2.—Submitted and read a report from the Chief of the Fire Department asking that the sum of \$184.46 be varied from the appropriation for No. 17 Fire Station, and applied as follows: \$149.54 for No. 12 Station, and \$34.92 for No. 19 Station.

On motion of Ald. Lavallée, it was

Resolved: To accede to the chief's report, and that the City Comptroller be instructed accordingly.

3.—Submitted and read the following tenders for the supply of pine and maple wood for the floor of No. 4 Fire Station:

J. T. Marchand & Co., Limited, 2" pine, tongued and grooved, dressed on one side, at \$27.50 per m. feet; 2" maple, tongued and grooved, dressed on one side, at \$52.50 per m. feet.

The McLennan Lumber Co., Limited.—Pin de 2", à languettes et rainures, préparé d'un côté, à \$27.50 le mille pieds; Erable de 2", à languettes et rainures, préparé d'un côté, à \$47.50 le mille pieds.

Therrien & Gareau.—Pin de 2", à languettes et rainures, préparé d'un côté, à \$33.50 le mille pieds; Erable de 2", à languettes et rainures, préparé d'un côté, à \$65 le mille pieds.

Sur proposition de M. l'échevin David, il est
Résolu: D'adjuger à MM. J.-T. Marchand & Cie, Limitée, le contrat pour la fourniture du pin de 2", à languettes et rainures, préparé d'un côté, à \$27.50 le mille pieds; et d'adjuger à The McLennan Lumber Co., Limited, le contrat pour la fourniture de l'érable de 2", à languettes et rainures, préparé d'un côté, à \$47.50 le mille pieds.

4.—Soumis et lu un rapport de la sous-commission re murs de la caserne de pompiers No 8, à l'angle des rues Craig et Gain.

A la suggestion de M. le président, il est
Résolu: Que soit reçu ledit rapport et qu'un montant de \$350, requis pour réparer ladite caserne, soit inscrit sur la liste des crédits supplémentaires.

5.—Soumis et lu un rapport du pourvoyeur, *re* MM. C.-E. Lamoureux, Bastien & Brunelle, J.-W. Blanchet et H.-K. Martin, concernant la livraison des uniformes des pompiers et des officiers.

Sur proposition de M. l'échevin David, il est
Résolu: Que ce rapport soit reçu et déposé aux archives.

6.—La question des comptes pour les effets achetés en 1906, au montant de \$32.45 est de nouveau soulevée.

A la suggestion de M. le président, il est
Résolu: De payer ces comptes à même les contingents du présent exercice, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

7.—Soumis et lus les rapports suivants de l'inspecteur des Edifices, favorisant les requêtes de MM. C.-M. Barrière, rue Saint-Philippe, quartier Saint-Henri, M. Gervais, rue Richelieu, quartier Saint-Henri, et Léveillé & Marion, 139 rue Sainte-Catherine, quartier Hochelaga, demandant la permission d'ouvrir des clos de bois.

Aucune opposition n'étant soulevée,
 Sur proposition de M. l'échevin David, il est
Résolu: D'accorder les permissions demandées et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

8.—Soumise et lue une requête de M. Euclide Gauthier demandant la permission de construire un édifice de quatre étages sur l'avenue Bagg, quartier Saint-Jean-Baptiste.

Sur rapport de l'inspecteur des Edifices, relativement à la solidité dudit édifice,

M. l'échevin Robillard propose, et il est
Résolu: D'acquiescer à cette demande, avec l'entente, cependant, que deux sorties seront ménagées à chacune des habitations, et de présenter au Conseil un rapport en conséquence.

9.—Soumises et lues les soumissions suivantes pour la fourniture de la glace aux différentes casernes:

Nap. Masson:—

10 lbs. chaque jour, à chaque caserne pour la saison.	\$ 8.00
20 lbs. chaque jour, à chaque caserne, pour la saison.	14.00
30 lbs. chaque jour, à chaque caserne, pour la saison.	18.00

Jos. Malo:—

10 lbs. chaque jour, à chaque caserne pour la saison.	\$ 8.00
20 lbs. chaque jour, à chaque caserne, pour la saison.	14.00
30 lbs. chaque jour, à chaque caserne, pour la saison.	18.00

The City Ice Co.:—

10 lbs. chaque jour, à chaque caserne pour la saison.	\$ 8.00
20 lbs. chaque jour, à chaque caserne, pour la saison.	14.00
30 lbs. chaque jour, à chaque caserne, pour la saison.	18.00

The McLennan Lumber Co., Limited, 2" pine, tongued and grooved, dressed on one side, at \$27.50 per m. feet; 2" maple, tongued and grooved, dressed on one side, at \$47.50 per m. feet.

Therrien & Gareau, 2" pine, tongued and grooved, dressed, at \$33.50 per m. feet; 2" maple, tongued and grooved, dressed on one side, at \$65.00 per m. feet.

On motion of Ald. David, it was

Resolved: That Messrs. J. T. Marchand & Co., Limited, be granted the supply of 2" pine, tongued and grooved, dressed on one side, at \$27.50 per m. feet; and Messrs. McLennan Lumber Co., Limited, be granted the supply of 2" maple, tongued and grooved, dressed on one side, at \$47.50 per m. feet.

4.—Submitted and read a report from the sub-committee re walls of No. 8 Fire Station, corner of Craig and Gain streets.

At the suggestion of the chairman, it was

Resolved: That the report be received, and that the required amount of \$350 for the necessary repairs of the said Station be placed in the supplementary appropriations.

5.—Submitted and read a report from the supply officer, *re* Messrs. C. E. Lamoureux, Bastien & Brunelle, J. W. Blanchet and H. K. Martin concerning the delivery of firemen's and officers' uniforms.

On motion of Ald. David, it was

Resolved: That the report be received and placed on file.

6.—The question of contingents, for articles purchased in 1906, to the amount of \$32.45, was again taken up.

At the suggestion of the chairman, it was

Resolved: That the said accounts be paid out of this year's appropriation for contingents, and that a report be made to Council accordingly.

7.—Submitted and read the following favorable reports from the Building inspector:

Messrs. C. M. Barrière, St. Philippe street, St. Henry ward; M. Gervais, Richelieu street, St. Henry ward; and Léveillé & Marion, 139 Ste. Catherine street, Hochelaga ward, for permission to open wood yards. There being no opposition.

On motion of Ald. David, it was

Resolved: That the permission sought for be granted and a report made to Council accordingly.

8.—Submitted and read a petition from Mr. Euclide Gauthier for permission to construct a four story buildings, on Bagg Avenue, St. Jean-Baptiste ward.

In view of the Building Inspector's report, as to the solidity of the building.

On motion of Ald. Robillard, it was

Resolved: That the permission sought for be granted, with the understanding however, that two exits be made in each dwelling, and a report made to Council accordingly.

9.—Submitted and read the following tenders for the supply of ice to the various stations:

Napoléon Masson,—

10 lbs. daily for each station, for the season . \$ 8.00

20 lbs. daily for each station, for the season . 14.00

30 lbs. daily for each station, for the season . 18.00

Jos. Malo,—

10 lbs. daily, for each station, for the season . \$ 8.00

20 lbs. daily, for each station, for the season . 14.00

30 lbs. daily, for each station, for the season . 18.00

The City Ice Co.—

10 lbs. daily, for each station, for the season . \$ 8.00

20 lbs. daily, for each station, for the season . 14.00

30 lbs. daily, for each station, for the season . 18.00

D. Donnelly:—

10 lbs. chaque jour, à chaque caserne pour la saison.	\$ 8.00
20 lbs. chaque jour, à chaque caserne, pour la saison.	14.00
30 lbs. chaque jour, à chaque caserne, pour la saison.	18.00

Atendu que les prix demandés par les soumissionnaires sont les mêmes,

Sur proposition de M. l'échevin Laviolette, il est

Réolu: Que la distribution de 10 lbs de glace, à raison de \$8.00 pour la saison, à chaque caserne, soit faite comme suit:

Nap. Masson, aux casernes Nos. 2, 6, 7, 8, 11 et 20 ainsi qu'à l'atelier;

Jos. Malo—Aux casernes Nos. 13, 14, 16, 17, 18 et 19;

D. Donnelly—Aux casernes Nos 1, 3, 9, 15 et 21.

The City Ice Co.—Aux casernes Nos 4, 5, 10, 12, 22, 23 et 24.

10.—Soumis et lu un rapport du chef du service des Incendies demandant d'opérer le virement d'un montant de \$184.46 du crédit affecté à la caserne No 17, et d'appliquer ce montant comme suit: \$149.54 à la caserne No 12 et \$34.92 à la caserne No 19.

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Réolu: D'accueillir au rapport du chef et d'autoriser le contrôleur de la Ville à agir en conséquence.

11.—Soumise et lue une lettre de M. Paul O'Gulnik, demandant que lui soit payé un montant de \$27.90 pour échantillons fournis lors de sa soumission pour la confection des uniformes d'officiers, le 24 janvier dernier.

Réolu: D'informer par lettre M. O'Gulnick que la Commission, sans admettre aucune responsabilité quelconque au sujet de cette réclamation, recommande le paiement du coût des échantillons conformes à la soumission dudit soumissionnaire, et ce jusqu'à concurrence du montant de \$22.43.

Ajournement.

Z.S. MELOCHE,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 19 avril

Sont présents: MM. les échevins Major, président, David, Duquette, Leclaire, Roy et Gallery.

1.—Soumis et lus deux rapports du docteur P.E. Maurice, déclarant que deux chevaux, portant les Nos 30 et 135, sont morts le 2 mars et le 18 avril.

Déposés aux archives.

2.—Soumis et lu un compte de M. Chs.-E. Gagnon, pour la traduction du cahier des charges pour l'enlèvement des charognes, etc.

Réolu: De payer ce compte.

3.—Soumis et lus deux rapports de l'assistant-surintendant, suggérant à la Commission d'opérer le virement des montants suivants: \$720 à être pris sur l'item "Entretien des chevaux" et appliquer ce montant à "Enlèvement des matières fécales"; et \$125 à être pris sur l'item "Tombeau d'acier" et appliquer ce montant à "Achat de chevaux."

Réolu: De présenter au Conseil des rapports en conséquence.

4.—Soumis et lu un rapport de l'assistant-surintendant, en réponse à la demande de M. l'échevin Gallery qui demandait d'informer la Commission s'il serait dans l'intérêt de la Ville et des citoyens de faire faire l'enlèvement du fumier dans les limites de la Cité de Montréal.

Réolu: Que l'assistant-surintendant écrive à différentes villes pour connaître de quelle manière on dispose du fumier.

5.—Soumis et lu un rapport de l'assistant-surintendant, déclarant que les travaux de réparations aux fournaux de l'Incinérateur sont terminés. Le coût total de ces travaux s'élève à \$275.75.

Déposé aux archives.

D. Donnelly:—

10 lbs. daily, for each station, for the season \$ 8.00

20 lbs. daily, for each station, for the season 14.00

30 lbs. daily, for each station, for the season 18.00

Whereas, the prices submitted by the tenderers are the same,

On motion of Ald. Laviolette, it was

Resolved: That 10 lbs. of ice, during the season, be daily supplied at \$8.00 for each station, as follows:

Nap. Masson, Nos. 2, 6, 7, 8, 11 and 20 stations and the workshop.

Jos. Malo, Nos. 13, 14, 16, 17, 18 and 19 stations.

D. Donnelly, Nos. 1, 3, 9, 15 and 21 stations.

The City Ice Co., Nos. 4, 5, 10, 12, 22, 23 and 24 stations.

10.—Submitted and read a report from the Chief of the Fire Département asking that the sum of \$184.46 be varied from the appropriation for No. 17 Fire Station, and applied as follows: \$149.54 for No. 12 Station, and \$34.92 for No. 19 Station.

On motion of Ald. Lavallée, it was

Resolved: To accede to the chief's report, and that the City Comptroller be instructed accordingly.

11.—Submitted and read a letter from Mr. Paul O'Gulnick asking the payment of \$27.90 for samples furnished when tendering for officers' uniforms, the 24th of January last.

After discussion, it was

Resolved: That the supply officer be instructed to write and inform Mr. O'Gulnick that the Committee, without admitting any liability whatever as to said account, recommend the payment of the cost of the samples as per tender submitted to the amount of \$22.43.

Adjourned.

Z. S. MELOCHE,
Secretary.

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 19th of April.

Present: Ald. Major, chairman, David, Duquette, Leclaire, Roy and Gallery.

1.—Submitted and read two reports from Dr. P. E. Maurice, stating that two horses bearing Nos. 30 and 135 died the 2nd of March and the 18th of April.

Filed of record.

2.—Submitted and read an account from Mr. Chas. E. Gagnon, for the translation of the specifications for the removal of carrion, etc.

Resolved: That said account be paid.

3.—Submitted and read two reports from the asst. superintendent, suggesting to the Committee to vary the following sums: \$720 to be taken from item "Horse keep," and apply same to removal of excrements; and to vary \$125 to be taken from item "Steel tumbrel" and apply said amount to "purchase of horses."

Resolved: That reports be made to Council accordingly.

4.—Submitted and read a report from the asst. superintendent, in reply to Ald. Gallery who asked that the Committee be informed, whether it was in the interest of the City and of citizens, that manure be removed within the limits of the City of Montreal.

Resolved: That the asst. superintendent be authorized to write to different cities inquiring as to how they dispose of manure.

5.—Submitted and read a report from the asst. superintendent, stating that repairs to the Incinerator furnace are completed; the total cost of said work amounting to \$275.75.

Filed of record.

6.—L'assistant-surintendant fait remarquer à la Commission qu'il y a un amas de vieille fonte à l'Incinérateur.
Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation de vendre cette vieille fonte.

7.—L'assistant-surintendant soumet une requête de M. Higgins, qui demande à faire clôturer le terrain de la rue Saint-Patrice.

Résolu: D'autoriser l'assistant-surintendant à faire construire ladite clôture.

8.—M. l'échevin Duquette propose et il est
Résolu: Que l'assistant-surintendant soit autorisé à assainir le dépotoir à fumier en face de la rue Mentana.

9.—Soumise et lue une lettre de M. Marc Plumb, déclarant qu'il s'est fracturé un bras.

Déposée sur le bureau.
Adjournement.

J.-A. LEMAY,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE DES PASSAGES A NIVEAU

Compte rendu de l'assemblée du 19 avril

Sont présents: MM. les échevins Sadler, président, Larivière, N. Lapointe, J.-B.A. Martin, Bumbray, Turner, Labrecque, Nault, Stearns et O'Connell.

M. le président soumet un projet de rapport au sujet du voyage effectué par cette Commission à Philadelphie, et dont le compte rendu est ordonné par le Conseil, M. le président devant en proposer l'adoption et demander qu'une copie en soit transmise aux directeurs de la Compagnie du Grand Tronc, avec prière de faire parvenir à cette Commission, le plus tôt possible, un plan détaillé complet et un estimé approximatif de l'élévation de sa voie dans les limites de la Ville.

Résolu: De transmettre à M. H.-G. Elliott, assistant agent des voyageurs de la Compagnie du Grand Tronc, les remerciements sincères de cette Commission pour le zèle qu'il a déployé pour rendre le voyage de la Commission à Philadelphie aussi agréable et aussi profitable que possible.

Résolu: D'offrir également des remerciements à la Compagnie D.-B. Martin, et particulièrement à M. H. Cook et aux autres membres de ladite Compagnie, qui ont témoigné d'un soin infatigable pour rendre ce voyage de Philadelphie aussi agréable et aussi profitable que possible.

Adjournement.

RENE BAUSSET,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'ANNEXION

Compte rendu de l'assemblée du 20 avril

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Robillard, DeSerres, Leclaire, Houlé et David, membres de la Commission; MM. Dr J.-A. Charette, maire de la ville de Notre-Dame-des-Neiges, Eustache Prud'homme, N. P., Joseph Lacombe et P. Sarrazin, échevins de la même ville.

M. le président explique à l'assemblée le but de la séance, laquelle a été spécialement convoquée pour rencontrer une délégation du conseil municipal de Notre-Dame-des-Neiges aux fins de poursuivre les négociations déjà entamées en vue de l'annexion de cette ville à la Cité de Montréal.

A la demande de M. le maire Charette, le secrétaire de la Commission donne lecture de la correspondance échangée entre ladite Commission et le conseil municipal de Notre-Dames-des-Neiges.

M. le président ayant prié M. le maire Charette d'énumérer les conditions auxquelles pourrait s'effectuer l'annexion, ce dernier, ainsi que M. l'échevin Prud'homme et

6.—The asst. superintendent remarked that there was an agglomeration of scrap-iron at the Incinerator.

Resolved: That a report be made to Council asking authority to sell the scrap-iron in question.

7.—The asst. superintendent submitted a petition from Mr. Higgins who asked that a fence be erected on the piece of land situated on St. Patrick street.

Resolved: That the asst. superintendent be authorized to erect said fence.

8.—Ald. Duquette moved and it was

Resolved: That the asst. superintendent be authorized to drain the manure dump opposite Mentana street.

9.—Submitted and read a letter from Mr. Marc Plumb, stating he had broken his arm.

Laid on the table.

Adjourned.

J. A. LEMAY,
Secretary.

SPECIAL COMMITTEE ON LEVEL CROSSINGS.

Report of meeting held the 19th of April.

Present: Ald. Sadler, chairman, Larivière, N. Lapointe, J. B. A. Martin, Bumbray, Turner, Labrecque, Nault, Stearns and O'Connell.

The chairman submitted a draft report in connection with the recent trip of the Committee to Philadelphia, which was ordered to be transmitted to Council, it being understood that the chairman will move its adoption and ask that a copy be transmitted to the Grand Trunk Railway Co. authorities, with a request that they send to this Committee at the earliest possible date full plans and estimates concerning the raising of their tracks within the limits of the City.

Resolved: That the earnest thanks of this Committee be tendered to Mr. H. G. Elliott, Assistant Passenger Agent, Grand Trunk Railway Co., for his efforts in making the recent trip of the Committee to Philadelphia as pleasant and as profitable as possible.

Resolved: That the earnest thanks of this Committee be tendered to the D. B. Martin Co., more especially to Mr. H. Cook and other members of the said firm, who were tireless in their efforts to make the trip of this Committee to Philadelphia as pleasant and as profitable as possible.

Adjourned.

RENE BAUSSET,
Secretary.

ANNEXATION COMMITTEE

Report of meeting held the 20th of April

Present: Ald. Lavallée, chairman, Robillard, DeSerres, Leclaire, Houlé and David, members of the Committee. Messrs. Dr. J. A. Charette, mayor of the town of Notre-Dame des Neiges, Eustache Prud'homme, N.P., Joseph Lacombe and P. Sarrazin, aldermen of the same locality.

The chairman explained to the Committee the object of the meeting, said meeting having been specially convened in order to meet a delegation of the municipal council of Notre-Dame des Neiges, with a view to continue negotiations already entered into in connection with the annexation of said town to the City of Montreal.

At the request of Mayor Charette, the secretary read the correspondence exchanged between the Committee and the municipal council of Notre-Dame des Neiges.

The chairman having asked Mayor Charette to enumerate the conditions upon which the annexation might be effected, the latter with Ald. Prud'homme and the other

les autres membres de la délégation, résument comme suit lesdites conditions, savoir:

(1) Constitution de la ville de Notre-Dames-des-Neiges en un quartier de la Cité de Montréal, avec représentation ordinaire;

(2) Evaluation à \$100 l'arpent des terrains en culture, non subdivisés en lots à bâtir, pendant une période de cinq ans à compter de la date de l'annexion, ou jusqu'à ce que, dans cet intervalle de cinq années, lesdits terrains soient subdivisés comme susdit.

Après discussion,

Sur proposition de M. l'échevin Houlé, il est

Réolu: Que le conseil de la ville de Notre-Dame-des-Neiges soit prié d'adopter à sa prochaine séance une résolution approuvant le projet d'annexion, aux conditions ci-haut énumérées, et d'en transmettre copie à la Commission d'Annexion qui préparera alors un règlement contenant, outre les clauses relatives à l'annexion pure et simple, deux clauses spéciales ayant trait à la constitution en un quartier du territoire de Notre-Dame-des-Neiges et à l'évaluation à \$100 l'arpent des terrains en culture, tel que plus haut décrit.

Sur proposition de M. l'échevin DeSerres, il est

Réolu: Que la délégation de Notre-Dame-des-Neiges soit priée de transmettre à la Commission un état officiel contenant des détails complets sur la position financière de cette ville, le pouvoir d'emprunt, la dette consolidée, la dette flottante, le taux moyen de l'intérêt sur telles dettes, la valeur des immeubles imposables, la valeur des immeubles imposables dont la taxation est temporairement limitée, la valeur des immeubles imposables exempts temporairement de taxation, la date de l'expiration des exemptions dans chacun de ces deux derniers cas, les exemptions de taxes en vertu de la loi, le taux de la taxe foncière, le chiffre annuel du revenu foncier, le nombre des employés permanents dans chaque département et leurs salaires respectifs, la population, la superficie, la longueur des rues ouvertes à la circulation, la longueur des rues macadamisées, etc.; de plus copie du plan officiel du territoire, copie des contrats ou règlements avec la "Montreal Water & Power Co." et la "Montreal Light, Heat & Power Co.", et tous autres documents en rapport avec les droits et les obligations de ladite ville de Notre-Dame-des-Neiges.

Ajournement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 22 avril

Son Honneur le Maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

REQUETES, ETC.

1.—De la Ligue des Hommes d'Affaires de Montréal, demandant une subvention.

2.—De la "C. M. B. A." demandant qu'il lui soit fait une réception en août prochain.

Renvoyés à la Commission des Finances.

3.—De M. Joseph Lemoine *et al.*, se plaignant de la fermeture de la rue Sainte-Anne.

4.—De M. A.-C.-A. Bissonnette, se plaignant de la fermeture de la rue Sainte-Anne.

5.—Du Bureau des Commissaires des Chemins de Fer, au sujet de la traverse du Grand Tronc et de la "Montreal Street Ry Co." à la rue Notre-Dame.

6.—De la "Phoenix Bridge Co." demandant la permission de construire et de mettre en opération une grue mobile sur la rue Colborne.

7.—De la "Amherst Park Land Co." demandant que des puisards soient placés dans le parc Amherst.

members of the delegation summed up the conditions as follows:

(1) Constitution of the town of Notre-Dame des Neiges into a ward of the City of Montreal with the ordinary representation;

(2) Assessment at \$100 per acre of cultivated land, when not subdivided into building lots, for a period of five years from the date of the annexation, or until, during said period of five years, the said land is subdivided as aforesaid.

After discussion,

On motion of Ald. Houlé, it was

Resolved: That the council of Notre-Dame des Neiges be requested to adopt at its next meeting, a resolution approving of the proposed annexation, on the conditions above mentioned, and to transmit a copy of same to the Annexation Committee which shall then have prepared a by-law containing, besides general clauses concerning annexation, two special clauses providing for the constitution into a ward of the territory of Notre-Dame des Neiges, and the assessment at \$100 per acre for cultivated land, as above described.

On motion of Ald. DeSerres, it was

Resolved: That the delegation of Notre-Dame des Neiges be requested to transmit to this Committee an official statement containing full details as to the financial position of the town, the borrowing power, the consolidated debt, the floating debt, the average rate of interest on said debts, the value of assessable property, the assessment of which is temporarily limited, the value of assessable property temporarily exempted from taxation, the date of expiry of the exemptions in each of the two last cases, exemptions of taxes in virtue of law, the rate of assessment, the annual amount of revenue derived from taxation on real estate, the number of permanent employees in each department, and their respective salaries, the population, the area, the length of streets opened to traffic, the length of macadamized streets, etc.; moreover, a copy of the official plan of the territory, copies of contracts or by-laws with the Montreal Water & Power Co., and all other documents in connection with the rights and obligations of said town of Notre-Dame des Neiges.

Adjourned.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 22nd of April.

His Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Ald. Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson.

PETITIONS, ETC.

1.—From Montreal Business Men's league for a grant.
2.—From C. M. B. A. to be tendered a reception in August next.

Referred to Finance Committee.

3.—From Joseph Lemoine *et al.* complaining of the closing of St. Ann street.

4.—From A. C. A. Bissonnette complaining of the closing of St. Ann street.

5.—From Board of Railway Commissioners anent the crossing of G. T. Ry Co., and Montreal Street Railway Co. at Notre Dame street.

6.—From Phoenix Bridge Co. for leave to construct and operate a travelling crane on Colborn street.

7.—From Amherst Park Land Co., for gullies in said park.

- 8.—De M. Wm. Clarke, s'opposant au changement de nom de la rue Amherst.
- 9.—De la "Bell Telephone Co.", notifiant la Ville qu'elle se propose d'ouvrir certaines rues.
- 10.—De contribuables de la rue des Jurés, protestant contre l'établissement d'une nouvelle voie de tramways sur ladite rue.
Renvoyées à la Commission de la Voirie.
- 11.—Du Club Bellerive et du "McGill Chapter of the Delta Upsilon Fraternity," demandant l'incorporation.
Renvoyées à la Commission de Police.
- 12.—Du Conseil Central des Métiers et du Travail, protestant contre l'habitude de faire exécuter aux pompiers et aux constables des travaux qui ne sont pas en rapport avec leur emploi.
- 13.—De la "Franco-Américan Auto Co.", demandant l'autorisation d'ériger un garage.
Renvoyées à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.
- 14.—De la Corporation de Westmount, transmettant une copie de son règlement concernant l'eau.
Renvoyée à la Commission de l'Aqueduc.
- 15.—De M. James Bryce, à l'effet d'être autorisé à construire une écurie.
Renvoyée à la Commission d'Hygiène et de Statistiques.
- 16.—Du Conseil Central des Métiers et du Travail, demandant de municipaliser le chemin de fer incliné.
Renvoyée à la Commission des Parcs et Traverses.
- 17.—Du Conseil Central des Métiers et du Travail, demandant que les changements qu'on se propose de faire subir à l'Hôtel de Ville soient exécutés par les ouvriers unionistes.
Renvoyée à la Commission de l'Hôtel de Ville.
- 18.—De Mgr l'Archevêque de Montréal, demandant que soit institué un bureau de censure théâtrale.
Déposé sur le bureau.
- 19.—De contribuables, favorisant l'entrée dans la Ville du chemin de fer des Comtés du Sud.
- 20.—De contribuables de la rue Mill, s'opposant à l'entrée dudit chemin de fer dans la Ville.
Déposées sur le bureau.
- 21.—Des étudiants de l'Université Laval, demandant de prohiber la parade projetée des socialistes.
Renvoyée à Son Honneur le Maire.
- 22.—Du Département en Loi, au sujet de la manifestation projetée des socialistes.
Sur proposition de M. l'échevin PROULX, appuyé par M. l'échevin BUMBRAY, il est
Résolu: De renvoyer cette opinion à Son Honneur le Maire, afin qu'il prenne les mesures qu'il jugera à propos de prendre. (M. l'échevin Lévy dissident).
- Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est
Résolu: Que ce Conseil est heureux d'apprendre que la poursuite pour faux, intentée contre certains échevins, a été renvoyée par la Cour, et que ces échevins se trouvent complètement réhabilités en honneur et en réputation; qu'il regrette qu'ils aient eu à se défendre contre des accusations qui sont de nature à diminuer la confiance que les électeurs doivent avoir en leurs représentants; et que le greffier de la Cité soit prié de se procurer une copie du jugement rendu et de le déposer aux archives.
- 24.—M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin HOULE,
Propose: Attendu que le territoire de la municipalité du village de Villeray, ainsi que le territoire connu sous le nom de Parc Amherst, sont maintenant annexés à la Ville de Montréal et forment partie du quartier Saint-Denis;
Attendu que ces territoires sont habités par une population nombreuse et manquent de service postal par facteurs, Et il est
Résolu: Que ce Conseil croit devoir attirer l'attention du Ministre des Postes sur cet état de choses et le prier de mettre ces territoires sur le même pied que les autres quartiers de la Ville en faisant distribuer par des facteurs les matières postales adressées aux citoyens résidant en ces nouvelles divisions de la Cité de Montréal.
- 25.—M. l'échevin LAVALLEE, appuyé par M. l'échevin GALLERY,
Propose: Attendu que la vigilance déployée par le service d'Hygiène (le docteur McCarey) a sauvé les citoyens du danger qui eût suivi la distribution des 50,000 boîtes
- 8.—From Wm. Clarke protesting against the change of the name of Amherst street.
- 9.—From Bell Telephone Co. notifying the City that they propose to open certain streets.
- 10.—From ratepayers on Jurors street protesting against the establishment of a new street railway route on said street.
Referred to Road Committee.
- 11.—From "Club Bellerive" and "McGill Chapter of the Delta Upsilon Fraternity" to be incorporated.
Referred to Police Committee.
- 12.—From Central Trades and Labor Council protesting against firemen and constables being called upon to do other work than that pertaining to them.
- 13.—From Franco-American Auto Co. to erect a garage.
Referred to Fire and Light Committee.
- 14.—From Corporation of Westmount transmitting copy of proposed water by-law.
Referred to Water Committee.
- 15.—From James Bryce, to erect a stable.
Referred to Hygiene and Statistics Committee.
- 16.—From Central Trades and Labor Council asking that the City municipalize the Incline railway.
Referred to Parks and Ferries Committee.
- 17.—From Central Trades and Labor Council asking that the proposed alterations to the City Hall be done by Union Labor.
Referred to City Hall Committee.
- 18.—From His Grace the Archbishop of Montreal, asking that a bureau of censors be appointed in connection with theatrical performances.
Laid on the table.
- 19.—From ratepayers in favor of Southern Counties railway being given an entrance to City.
- 20.—From ratepayers on Mill street objecting to Southern Counties railway being given an entrance to City.
Laid on the table.
- 21.—From students of Laval University, asking that the proposed parade by socialists be prohibited.
Referred to His Worship the Mayor.
- 22.—From Law Department anent proposed manifestation by socialists.
On motion of Ald. PROULX, seconded by Ald. BUMBRAY, it was
Resolved: That the same be referred to His Worship the Mayor to adopt such measure as he may deem fit. (Ald. Lévy dissenting).
- On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. DAGENAIS, it was
Resolved: That this Council is pleased to learn that the suit for forgery, instituted against certain Aldermen, has been dismissed by the Court, and that the character and reputation of these Aldermen has been completely vindicated, and that it regrets that they had to defend themselves against charges which are of such a nature as to diminish the confidence which the electors should have in their representatives; and that the City clerk be instructed to obtain a copy of the judgment rendered in their favor and file the same of record.
- 24.—Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. HOULE,
Moved: Whereas the territory of the municipality of the village of Villery, as well as the territory known as Park Amherst, are now annexed to the City of Montreal and form part of St. Denis Ward;
- Whereas such territories contain a numerous population, and there is no mail service by means of letter-carriers within the same;
And it was
Resolved: That this Council begs to call the attention of the Post-Master General to this state of affairs, and would respectfully request him to place the territories in question on the same footing as the other wards of the City by having the letters and parcels sent by mail to the residents of these new divisions of the City of Montreal distributed by letter-carriers.
- 25.—Ald. LAVALLEE, seconded by Ald. GALLERY,
Moved: Whereas prompt action by the Hygiene Department (Dr. McCarey) has saved the citizens from the danger that would have attended the distribution for sale of

de saumon en conserve qui, par le fait de leur état de corruption, menaçait la santé publique;

Attendu que ce saumon a été expédié criminellement à Montréal dans l'état de corruption ci-dessus décrite,

Et il est

Résolu: De prier la Commission d'Hygiène et de Statistiques d'instituer une enquête et de préparer un rapport au Conseil afin que lè ou les coupables puissent être traduits devant les tribunaux, si possible.

26.—M. l'échevin Lévy soumet à la Commission des Marchés certaines questions qui sont renvoyées à ladite Commission avec prière d'y répondre à la prochaine assemblée.

27.—M. l'échevin Guay soulève la question d'octroyer une allocation à la famille de Guillaume Martineau qui a perdu la vie pendant le sauvetage qu'il opérait lors du récent incendie de la rue Sainte-Catherine-Est.

M. le président de la Commission des Finances promet de prendre la question en considération lorsqu'elle sera soumise à la Commission des Finances.

ACTE

28.—Cession à la Ville par MM. Norman-S. Croker et Albert-V. Boucher.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: D'approuver cet acte et d'autoriser Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville à les signer au nom de la Ville.

AVIS DE MOTION

29.—De M. l'échevin Lévesque, *re* offre faite par la "Montreal Light, Heat & Power Co."

M. l'échevin LEVESQUE, appuyé par M. l'échevin LEVY,

Propose: Que ledit avis de motion constitue le premier ordre du jour de la prochaine assemblée du Conseil.

M. l'échevin Payette s'oppose à ladite proposition, en vertu de l'article 288 de la Charte, et ladite proposition est retirée.

RAPPORTS

30.—De la Commission des Finances, à l'effet d'abroger la résolution concernant la ruelle Saint-David.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté, que la règle 64b soit suspendue et que soit abrogée la résolution adoptée le 11 septembre 1905 *re* ruelle Saint-David.

31.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de donner ordre à la "Montreal Street Ry Co." de se conformer à la section 34 du règlement No 210.

32.—De la Commission de la Voirie, demandant que le crédit de \$10,000, affecté aux réparations des pavages permanents, ne soit pas divisé.

33.—De la Commission de la Voirie, demandant que le crédit de \$25,000, affecté à la réparation des pavages permanents, ne soit pas divisé.

34.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de payer à même les crédits de l'année courante, certains comptes s'élevant à \$145.24.

35.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de permettre à M. T.-Z. Germain de maintenir un auvent en bois au No. 113 de la rue Frontenac.

36.—De la Commission de la Voirie, à l'effet de donner à une certaine partie de la rue des Jurés le nom de "Square Victoria."

37.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjudiquer à MM. J. Touzin et J.-B. Robillard un contrat pour la fourniture de sable.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient regus et adoptés.

38.—De la Commission de la Voirie, demandant des crédits de \$1,150 et de \$150.

39.—De la Commission de la Voirie, demandant de permettre à la "Grosvernior Light Co." de suspendre des fils métalliques au-dessus de la rue Guy.

Renvoyés à la Commission des Finances.

40.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à M. Euclide Gauthier d'ériger une certaine construction sur l'avenue Bagg.

41.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de solder certains comptes à même les crédits de l'année courante.

42.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage,

50,000 tins of salmon which through corruption had become dangerous to health;

Whereas this salmon had been criminally shipped to Montreal in the above described state of corruption,

And it was

Resolved: That the Hygiene and Statistics Committee be requested to investigate and report to this Council in order that the culprit or culprits may be brought to justice, if possible.

26.—Ald. Levy submitted certain questions to the Market Committee which were referred to said Committee for replies for next meeting.

27.—Ald. Guay submitted the question of making a grant to the family of William Martineau who lost his life while rescuing lives at a recent fire on St. Catherine street-East.

The chairman of the Finance Committee promised consideration when the matter would be laid before the Finance Committee.

DEED.

28.—Cession from Norman S. Croker and Albert V. Boucher to the City.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

Resolved: That the same be approved of and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

MOTION.

29.—By Ald. Lévesque, *re* offer made to the M. L. H. & P. Co.

Ald. LEVESQUE moved, seconded by Ald. LEVY,

"That said notice of motion constitute the first order of the day for the next meeting of the Council."

Ald. Payette objected to said motion in virtue of art. 288 of the charter, and the same was therefore withdrawn.

REPORTS.

30.—From Finance Committee, to repeal resolution *re* St. David lane.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said report be received and adopted, that Rule 64b be suspended and that the resolution adopted on the 11th Sept. 1905 *re* St. David's lane be repealed.

31.—From Road Committee to order Montreal street Railway Co. to comply with section 34 of By-law No. 210.

32.—From Road Committee, that the appropriation of \$10,000 for repairs to permanent sidewalks be not divided.

33.—From Road Committee, that the appropriation of \$25,000 for repairs to permanent pavements be not divided.

34.—From Road Committee, to pay accounts amounting to \$145.24, ex-current year's appropriation.

35.—From Road Committee, to allow T. Z. Germain to maintain a wooden awning at No. 113 Frontenac street.

36.—From Road Committee, that a certain part of Jurors street be called Victoria square.

37.—From Road Committee, to award contract for sand to J. Touzin and J. B. Robillard.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

38.—From Road Committee, for appropriations of \$1,150 and \$150.

39.—From Road Committee, to allow Grosvernior Light Co. to suspend wires over Guy street.

Referred to Finance Committee.

40.—From Fire and Light Committee, to allow Euclide Gauthier, to erect a certain building on Bagg avenue.

41.—From Fire and Light Committee, to pay certain accounts ex-current year's appropriation.

à l'effet de permettre à MM. Léveillé & Marion de vendre du bois de corde.

43.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à MM. C.-M. Barrière et à M. Gervais de vendre du bois de corde.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin LAVALLÉE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient regus et adoptés.

44.—De la Commission des Marchés, à l'effet de nommer une Commission spéciale chargée d'étudier l'offre du Pacificien Canadien qui propose d'améliorer le Marché à Bestiaux de l'Est.

Sur proposition de M. l'échevin DUQUETTE, appuyé par M. l'échevin N. LAPOINTE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

45.—De la Commission de l'Incinération, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$720.

46.—De la Commission de l'Incinération, à l'effet d'adjudiquer à M. Alfred Cossette un contrat pour l'enlèvement des matières fécales.

47.—De la Commission de l'Incinération, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$125.

48.—De la Commission de l'Incinération, à l'effet de vendre du fer de rebut.

Sur proposition de M. l'échevin MAJOR, appuyé par M. l'échevin ROY, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient regus et adoptés.

49.—De la Commission de l'Incinération, répondant à certaines questions posées par M. l'échevin Larivière.

Déposé aux archives.

50.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, à l'effet de permettre à la "King Express Co." de construire une écurie.

Sur proposition de M. l'échevin DAGENAIS, appuyé par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

51.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, à l'effet de permettre à MM. J.-A. Abel et Fils d'ériger une écurie.

Renvoyé à la Commission des Incendies et de l'Eclairage.

52.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, répondant à certaines questions concernant l'inspection de la viande.

53.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, en dossant les recommandations de la Société Médicale de Montréal au sujet des pavages.

Déposé aux archives.

54.—De la Commission d'Hygiène et de Statistiques, demandant des crédits de \$20,000 à l'effet d'ériger un bain dans la partie Nord de la Ville; \$1,000 pour payer le salaire d'un statisticien; et \$300 pour un cheval et une voiture.

Renvoyé à la Commission des Finances.

55.—De la Commission de l'Hôtel de Ville recommandant que les projets de règlements soient publiés dans la Gazette Municipale.

Question différée à la demande de M. l'échevin Dagenais.

56.—Du Bureau d'Hygiène, demandant que des égouts soient construits dans les rues Gilford et Fabre.

Renvoyé à la Commission de la Voirie et à la Commission des Finances.

57.—Du Bureau d'Hygiène, demandant de construire des égouts dans les avenues des Cèdres et Bagg.

Renvoyé à la Commission des Finances.

58.—De la Commission spéciale des Passages à niveau, sur l'abolition des passages à niveau à Philadelphie.

M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin J.-B.-A. MARTIN,

Propose: Que ledit rapport soit déposé sur le bureau.

Et un débat s'engageant.

Sur proposition de M. l'échevin WHITE, appuyé par M. l'échevin GADBOIS, il est

Résolu: De renvoyer ledit rapport à la Commission spéciale re Passages à niveau pour plus ample considération.

ORDRE DU JOUR.

59.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ième et 3ième lectures un règlement re Taxes,

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER,

42.—From Fire and Light Committee, to allow Léveillé & Mario to sell cord wood.

43.—From Fire and Light Committee to allow C. M. Barrière and M. Gervais to sell cord wood.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. LAVALLEE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

42.—From Market Committee, to appoint a special committee to consider offer of C. P. Ry Co. to improve Eastern Cattle Market.

On motion of Ald. DUQUETTE, seconded by Ald. N. LAPointe, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

45.—From Incineration Committee, to vary a sum of \$720.

46.—From Incineration Committee, to award contract for removal of night soil to Alfred Cossette.

47.—From Incineration Committee, to vary a sum of \$125.

48.—From Incineration Committee, to sell certain scrap iron.

On motion of Ald. MAJOR, seconded by Ald. ROY, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

49.—From Incineration Committee, replying to certain questions by Ald. Larivière.

Filed of record.

50.—From Hygiene and Statistics Committee, to allow King Express Co. to build a stable.

On motion of Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

51.—From Hygiene and Statistics Committee, to allow J. A. Abel & Fils, to erect a stable.

Referred to Fire and Light Committee.

52.—From Hygiene and Statistics Committee, replying to certain questions re meat inspection.

53.—From Hygiene and Statistics Committee, endorsing recommendations of Montreal Medical Society anent pavements.

Filed of record.

54.—From Hygiene and Statistics Committee, for appropriations of \$20,000 for a bath in North part of the City; \$1,000 to pay salary of a statistician, and \$300 for a horse and vehicle.

Referred to Finance Committee.

55.—From City Hall Committee, recommending that drafts of by-laws be published in the *Municipal Gazette*.

Consideration deferred at the request of Ald. Dagenais.

56.—From Board of Health, for the construction of sewers in Gilford and Fabre streets.

Referred to Road and Finance Committee.

57.—From Board of Health, for the construction of sewers in Cedar avenue and Bagg avenue.

Referred to Finance Committee.

58.—From Special on level crossings, on the abolition of grade crossings in Philadelphia.

Ald. SADLER moved, seconded by Ald. J. B. A. MARTIN,

"That said report do lay on the table."

And a debate arising.

On motion of Ald. WHITE, seconded by Ald. GADBOIS, it was

Resolved: That said report be referred back to the special Committee on level crossings for further consideration.

ORDER OF THE DAY.

59.—The order of the day being read, for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law re taxes,

Said by-law was accordingly read a first time.

Ald. PAYETTE moved, seconded by Ald. SADLER,

Propose: Que soient suspendues les règles 76 et 79, et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième fois.

Le Conseil se partage sur cette proposition:

Pour: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson—33.

Contre: Lévy, DeSerres, Mercier et Ward—4.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

Sur ce, le Conseil prend en considération ledit règlement en deuxième lecture et

La section 1 et les sous-sections a, b, c, d et e étant lues, elles sont agréées.

La section 2 étant lue, elle est amendée en y ajoutant les chiffres "2½" dans la 8ième ligne. (M. les échevins Mercier et Ward dissidents).

Les sous-sections a, b, c étant lues, elles sont agréées.

La section 3 étant lue, elle est agréée. (MM. les échevins Clearihue, Ward, Mercier et Gallery dissidents).

La section 4 étant lue, elle est amendée en y ajoutant le mot "annuelle", dans la deuxième ligne, après le mot "valeur" et, ainsi amendée, elle est agréée.

Les sections 5 et 6 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement, tel qu'amendé, est alors lu pour la deuxième fois.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu en troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la troisième fois. (MM. les échevins Mercier et Ward dissidents).

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et présenté au maire et au greffier de la Ville afin qu'ils y apposent leurs signatures.

60.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ième et 3ième lectures un règlement concernant les bonnes moeurs,

Ledit règlement est en conséquence lu pour la première fois.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

Résolu: Que, avant de passer à la 2ième lecture du règlement présentement devant le Conseil, une Commission spéciale, composée de son Honneur le Maire et de MM. les échevins L.-A. Lapointe, Giroux, Mercier, White et du proposeur et du secondeur, soit instituée pour mettre à l'étude la question de l'établissement d'un comité de censure théâtrale, conformément au voeu exprimé par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, en date du 19 avril courant, ladite Commission devant faire rapport au Conseil dans le plus bref délai possible.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'ajourne.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSSET,

Greffier adjoint de la Ville.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 23 avril

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Molson et J.-B.-A. Martin.

DELEGATIONS

1.—MM. les échevins Sadler, Ward et Yates se présentent devant la Commission, accompagnés d'une délégation de propriétaires et locataires de la rue Dorchester-Ouest qui

"That rules 76 and 79 be suspended and that said by-law be now read a second time."

The Council divided thereon:

Yea: Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L. A. Lapointe, Leclaire, N. Lapointe, Giroux, O'Connell, White, Laviolette, Gadbois, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson—33.

Nay: Lévy, DeSerres, Mercier et Ward—4.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

The Council thereupon considered said by-law in second reading and

Section 1 and sub-sections a. b. c. d. and e. being read they were agreed to.

Section 2 was amended by adding thereto the figures "2½" in the 8th line. (Ald. Mercier and Ward dissenting).

Sub-sections a, b and c being read, were agreed to.

Section 3 being read, the same was agreed to. (Ald. Clearihue, Ward, Mercier and Gallery dissenting).

Section 4 being read, the same was amended by adding thereto the word "annual", in the second line before the word "value" and so amended, the same was agreed to.

Sections 5 and 6 being read, the same were agreed to.

Said by-law, as amended, was then read a second time. On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time. (Ald. Mercier and Ward dissenting).

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to the Mayor and City clerk for their signatures.

60.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. PROULX, it was

Resolved: That, before proceeding with the 2nd reading of the by-law now before the Council, a Special Committee composed of His Worship the Mayor, and Aldermen L. A. Lapointe, Giroux, Mercier, White and the mover and seconder, be appointed to consider the question of the establishment of a Theatrical Censorship Committee, in compliance with the wish expressed by His Grace the Archbishop of Montreal, in a communication under date of 19th April instant, said Special Committee to report to Council within the shortest possible delay.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council Adjourned.

L.-O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSSET,

Asst. City clerk.

ROAD COMMITTEE

Reprt of meeting held the 23rd of April.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, O'Connell, Molson and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS

Ald. Sadler, Ward and Yates appeared before the Committee, accompanied by a delegation of proprietors and residents of Dorchester street west, and protested against

s'opposent à l'établissement d'une voie de tramways sur la rue Dorchester, à partir de la rue Université jusqu'aux limites Ouest de la Ville.

M. l'échevin Sadler soumet, à ce sujet, une requête signée par les propriétaires et locataires de cette partie de ladite rue.

Après explications de MM. les échevins des quartiers intéressés et de plusieurs membres de la délégation, notamment Du Rév. Dr Barclay, de l'honorable juge Archibald, de M. l'ex-échevin Faucher, de MM. McLean, J.C. Holden, M. Simpson et M. Budd, M. le président déclare que leur requête sera prise en sérieuse considération et que la Commission étudiera la question avant d'accorder telle permission, et que la délégation n'a rien à craindre pour le moment, attendu que M. W.G. Ross, gérant de la "Montreal Street Ry Co.", lui a demandé de suspendre pour le présent la prise en considération de la demande de la Compagnie pour de nouveaux circuits.

Les membres de la Commission abondent dans le sens des remarques de M. le président.

2.—M. l'échevin Clearihue se présente devant la Commission, accompagné d'une délégation de propriétaires, marchands et locataires de la rue des Jurés, qui s'opposent à l'établissement d'une voie de tramways sur la rue des Jurés ou sur la rue Vitré, pour la raison que ces rues sont trop étroites et qu'une voie ferrée paralyserait le commerce et le trafic de ces rues.

M. l'échevin Clearihue soumet, à ce sujet, une requête signée par les propriétaires, marchands, etc., de la rue des Jurés.

Après explications de M. l'échevin Clearihue et de plusieurs membres de la délégation, notamment de MM. Murphy, Bird et Gurd, M. le président réitère les mêmes remarques qu'il a faites à la délégation précédente.

3.—A la demande de MM. les échevins Marin et Bumbray, il est

Réolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un estimé pour le nivellement et les améliorations à exécuter sur la rue St-Germain, entre les rues Ontario et Nolan.

4.—A la demande de MM. les échevins DeSerres, Mercier et Clearihue, il est

Réolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un estimé pour la refaction du pavage permanent de la rue Craig, entre le boulevard St-Laurent et la rue Bleury.

5.—MM. les échevins Marin et Bumbray demandent que soit enlevée la voie temporaire de la "Montreal Terminal Ry Co.", sur la rue Duquette.

Réolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur l'utilité des voies temporaires de la rue Duquette et de la rue Moreau, entre les rues Duquette et Forsythe.

6.—Réolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer un estimé pour la construction d'un égout dans la rue St-Germain, à partir du No sub. 292 jusqu'à l'angle de la rue Sherbrooke.

7.—M. l'échevin Molson se plaint du mauvais état de la chaussée de la rue Sherbrooke, entre la rue Guy et l'avenue Atwater.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

SOUMISSIONS

8.—M. R. Bauset, greffier-adjoint de la Cité, ouvre les deux soumissions reçues pour la fourniture de la pierre à macadam.

Question différée.

REQUETES, ETC.

9.—De M. W. Clark, s'opposant au changement de nom de la rue Amherst.

Déposée sur le bureau.

10.—De la Compagnie du Téléphone Bell, demandant la permission de faire une tranchée dans la rue de la Montagne, à partir du No 297 jusqu'à la ruelle, sur une distance d'environ 30 pieds, afin d'enfoncer ses fils sous terre.

Réolu: Que permission soit accordée, et que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire déposer un montant nécessaire pour la restauration de la chaussée.

11.—De M. A.D. Cartwright, secrétaire du Bureau des Commissaires des Chemins de Fer du Canada, relative-ment à la nécessité d'avoir des barrières à la traverse du chemin de fer du Grand Tronc et de la "Montreal Street Ry Co.", rue Notre-Dame-Ouest.

the installing of a street car route on Dorchester street, from University street to the western limits of the City.

In this connection, Ald. Sadler submitted a petition signed by proprietors and residents of that part of said street.

After explanations from the aldermen of the interested wards and from several members of the delegation, and especially from Revd. Dr. Barclay, Hon. Justice Archibald, ex-Ald. Faucher, Messrs. McLean, J. C. Holden, M. Simpson and Mr. Budd, the chairman stated that the request would be seriously considered by the Committee, before such permission would be granted the Montreal Street Railway; and that the delegation had nothing at present to fear as Mr. W. G. Ross, manager of the Montreal Street Railway Co., had asked him to suspend, for the present, consideration of the Company's petition for new car routes.

The members of the Committee concurred in the remarks of the chairman.

2.—Ald. Clearihue appeared before the Committee, with a delegation of proprietors, traders and residents of Jurors street, which protested against the opening of a car route on Jurors or on Vitré streets, because said streets were too narrow, and in consequence a railway track would paralyze trade and traffic in said streets.

In this connection, Ald. Clearihue submitted a petition signed by proprietors, traders, etc., from Jurors street.

After explanations given by Ald. Clearihue and several members of the delegation, especially from Messrs. Murphy, Bird and Gurd, the chairman repeated the remarks he had made to the first delegation.

3.—At the request of Ald. Marin and Bumbray, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to prepare an estimate for the levelling, and improvements to be made on St. Germain street, between Ontario and Nolan streets.

4.—At the request of Ald. DeSerres, Mercier and Clearihue, it was

Resolved: That the City surveyor be requested to prepare an estimate for the renewal of permanent paving on Craig street, between St. Lawrence boulevard and Bleury street.

5.—Ald. Marin and Bumbray asked that the temporary route of the Montreal Terminal Railway, in Duquette street, be removed.

Resolved: That the City surveyor be requested to report as to the utility of the temporary routes, in Duquette and Moreau streets, between Duquette and Forsythe sts.

6.—Resolved: That the City surveyor be requested to prepare an estimate for the laying of a sewer in St. Germain street, from Sub No. 292 to the corner of Sherbrooke street.

7.—Ald. Molson complained of the bad state of the roadway on Sherbrooke street, between Guy street and Atwater avenue.

Referred to the City surveyor for report.

TENDERS.

8.—Mr. R. Bauset, Asst. City Clerk then opened the two tenders for the supply of macadamizing stone.

Consideration deferred.

PETITIONS.

9.—From Mr. W. Clark protesting against the change of name of Amherst street.

Laid on the table.

10.—From the Bell Telephone Co., asking permission to open an excavation in Mountain street, from No. 297 to the lane, a distance of about 30 feet, in order to lay its wires underground.

Resolved: That said permission be granted, and that the City surveyor be instructed to see that a deposit is made for the repairing of said excavation.

11.—From Mr. A. D. Cartwright, secretary of the Board of Railway Commissioners of Canada, anent the urgency of gates needed at the crossings of the Grand Trunk Ry. Co., and of the Montreal Street Ry. Co., on Notre-Dame street west.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

12.—De la "Amherst Park Land Co." demandant des puisards au Parc Amherst et plus spécialement sur la rue Dufferin.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

13.—M. l'échevin Giroux demande à l'inspecteur de la Ville de dire, à la prochaine séance, si les livres d'ordres avec duplicita ont été distribués aux cantonniers suivant la résolution adoptée par la Commission, le 13 novembre dernier; et, dans l'affirmative, si lesdits cantonniers ont fait des rapports à l'inspecteur de la Ville.

14.—De la Commission des Marchés, priant la Commission de la Voirie de faire payer en blocs de granit les rues entourant le marché St-Jean-Baptiste, ainsi que la rue des Commissaires, à partir du marché Bonsecours jusqu'à la rue Berri.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un estimé.

15.—De la "Hodgson Brothers & Rowson, Limited" au sujet du mauvais état de la chaussée de la rue William.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

16.—De MM. O. Martineau & Fils, demandant le privilège de construire à leur frais un drain privé en grès sur l'avenue Labelle, afin d'égoutter les dix logements qu'ils se proposent de construire sur ladite avenue.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur la question de savoir s'il serait plus avantageux pour la Ville de laisser construire un drain privé en grès par ces entrepreneurs plutôt que de faire construire un égout par la Ville.

17.—De la corporation de la ville de Longueuil, soumettant un compte de \$571.63, quote-part de la Ville de Montréal à l'entretien de la traversée entre Longueuil et Montréal, sur le fleuve, durant l'hiver 1906-1907.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant qu'un crédit supplémentaire de \$71.63 soit affecté pour couvrir le surplus du montant affecté à cette fin.

18.—Soumis les prix de différentes maisons pour la fourniture du bois (pruche, épинette blanche et épинette rouge) pour la construction des trottoirs en bois.

Déposés sur le bureau.

19.—De la Commission de l'Hôtel de Ville, priant la Commission de faire construire un trottoir sur la rue Gosford, à l'angle Nord-est de l'Hôtel de Ville.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire construire ce trottoir et à en charger le coût à la Commission de l'Hôtel de Ville.

20.—De M. A. J. Gorrie, surintendant général de la "Canadian Northern Quebec Ry Co.", déclarant que des instructions ont été données pour que les wagons de la compagnie ne stationnent plus à l'avenir aux intersections des rues Moreau et Préfontaine.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'ordonner au sous-contremaitre de cette division de faire un rapport hebdomadaire sur toutes obstructions des compagnies de chemin de fer aux intersections des rues.

21.—De M. Damien Lalonde, demandant que la rue Christophe-Colomb (ci-devant Amherst) soit ouverte, de la rue St-Louis aux voies ferrées du Pacifique Canadien ou des voies ferrées du Pacifique Canadien à la rue des Carrières.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'étudier le meilleur moyen à prendre pour donner une ouverture à ladite rue, et de faire rapport.

22.—De la "Smart Bag Co., Limited," demandant la permission de traverser, avec des voitures doubles, le terrain public ("Play ground") depuis la rue du Grand Trone jusqu'à sa manufacture, rue Mullins.

Résolu: Que cette permission ne soit pas accordée, et que l'inspecteur de la Ville soit prié de voir s'il est possible de réparer la rue Mullins.

23.—De M. L.-J. Ethier, procureur et avocat en chef de la Cité, demandant la préparation d'un plan complet de la ligne de la compagnie "Great Northern Railway Company of Canada" et du terrain occupé par elle avec les rues transversales et longitudinales, et les maisons riveraines, afin de préparer la cause dont il a déjà été question devant la Commission.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer le plan en question.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est aussi

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir si ladite Compagnie est obligée, d'après sa charte, de poser des barrières aux intersections des rues.

Referred to the City surveyor for report.

12.—From the Amherst Park Land Co., asking that gullies be placed in Amherst park and especially in Dufferin street.

Referred to the City surveyor for report.

13.—Ald. Giroux asked the City surveyor to state, at the next meeting, whether order books, with duplicates, had been distributed to sectionmen, in compliance with the resolution adopted by the Committee the 13th of November last; and, if so, have the sectionmen made reports to the City surveyor.

14.—From the Market Committee, asking the Road Committee to pave with granite blocks, the surroundings of St-Jean-Baptiste market, also Commissioners street, from Bonsecours market to Berri street.

Referred to the City surveyor for an estimate.

15.—From Hodgson Brothers & Rowson, Limited, anent the bad state of the William street roadway.

Referred to the City surveyor for report.

16.—From Messrs. O. Martineau & Son, asking the privilege of constructing, at their own cost, a private tile drain on Labelle avenue, in order to drain ten lodgings which they propose to build on said avenue.

Resolved: That the City surveyor be instructed to report on the matter and state as to whether it could be of a greater advantage for the City to have a private tile drain constructed by the above contractors rather than have a sewer laid by the City.

17.—From the corporation of the town of Longueuil, submitting an account of \$571.63 the City's share for the maintenance of the river crossing, between Longueuil and Montreal during the winter of 1906-1907.

Resolved: That a report be made to Council asking that a supplementary appropriation of \$71.63 be voted to augment the amount appropriated to the effect.

18.—Submitted prices from different firms for the supply of (hemlock, white and red spruce) for the construction of wooden sidewalks.

Laid on the table.

19.—From the City Hall Committee asking this Committee to construct a sidewalk on Gosford street, North-eastern corner of the City Hall.

Resolved: That the City surveyor be instructed to have said sidewalk constructed and the cost of same to be charged to the City Hall Committee.

20.—From Mr. A. J. Gorrie, general superintendent of the Canadian Northern Quebec Ry., stating that instructions had been given so that the Company's cars would not, in future, stop at the crossings of Moreau and Préfontaine streets.

Resolved: That the City surveyor be instructed to notify the asst. foreman of said division, to report, weekly, on all obstructions caused by railway companies on street crossings.

21.—From Mr. Damien Lalonde, asking that Christopher Columbus avenue (formerly Amherst street) be opened from St. Louis street to the Canadian Pacific Railway tracks, or from the Canadian Pacific Ry. Co. tracks to Carrières street.

Resolved: That the City surveyor be instructed to consider what are the best means to adopt for the opening of said street, and report thereon.

22.—From the Smart Bag Co., Limited, asking permission to cross, with double teams, the public ground (play grounds) from Grand Trunk street to their factory on Mullins street.

Resolved: That said permission be granted, and that the City surveyor be instructed to see whether Mullins street could be repaired.

23.—From Mr. L. J. Ethier, Chief City Counsel and attorney, asking that a complete plan be prepared of the line of the Great Northern Railway Company of Canada, and of the ground occupied by said Company, showing the transversal and longitudinal streets and the bordering buildings, in order to enable the Law Department to prepare the case which has already been under consideration by this Committee.

Resolved: That the City surveyor be requested to prepare said plan.

On motion of Ald. Giroux, it was also

Resolved: That the Law Department be asked to give an opinion, as to whether the said Company was bound, by its charter, to put up gates at street crossings.

27.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est
Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de poser un puisard à l'angle Sud-est des rues Cérat et St-Dominique, s'il le juge nécessaire.

25.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la demande, présentée par MM. Gauvreau & Larose, de construire une marquise au-dessus du trottoir vis-à-vis le No 472 rue Ste-Catherine-Est.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que cette permission soit accordée; et, de plus, qu'un bail soit préparé en conséquence.

26.—De l'inspecteur de la Ville, relativement au coût des réparations aux bâties et aux machines de la carrière de la Corporation, à Outremont, au montant de \$305.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est
Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à exécuter lesdites réparations et d'en charger le coût au crédit du macadamisage des rues; et, de plus, qu'il soit autorisé à mettre en opération ladite carrière. (M. l'échevin Leclaire dissident).

27.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du coût de l'amélioration du drainage du viaduc de la rue Wellington. M. l'échevin O'Connell demande que l'inspecteur de la Ville soit prié de placer les quatre puisards suivant le rapport.

M. l'échevin Martin suggère que la question soit référée à une sous-commission.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est
Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de demander l'opinion du Département en Loi sur la responsabilité du maintien et de l'entretien dudit viaduc, attendu que ledit viaduc a été construit par la Compagnie de chemin de fer du Grand Tronc.

28.—La prise en considération de la demande de la "Montreal Street Ry Co.", pour de nouveaux circuits, est remise à la prochaine séance.

Ajournement

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 24 avril

Sont présents: MM. les échevins Labrecque, président, DeSerres, Giroux, Lévy, J.-B.-A. Martin, Ward et Gadbois.

BIBLIOTHÈQUE CIVIQUE

1.—M. Gonzalve Desaulniers, C.R., se présente devant la Commission, au nom de l'Ecole Littéraire de Montréal, et demande quelle décision a été prise sur la requête de l'Ecole Littéraire recommandant la construction d'une bibliothèque municipale?

M. le président assure à M. Desaulniers que la Commission de l'Hôtel de Ville est on ne peut plus désireuse de construire une bibliothèque qui appartienne à la Ville de Montréal et soit digne de la métropole, et de répondre ainsi au voeu exprimé par l'Ecole Littéraire qui représente la jeunesse studieuse. Il ajoute qu'il s'est, à ce propos, concerté avec M. le président de la Commission des Finances et qu'il a rapporté de cette entrevue des promesses aussi encourageantes que possible.

MM. les échevins DeSerres et Gadbois abondent dans le même sens, déclarant que la bibliothèque désirée se construira si l'Ecole Littéraire obtient de la Commission des Finances autant de sympathie qu'à la Commission de l'Hôtel de Ville.

Résolu: De modifier, dans ses considérants, le rapport qui a été préparé pour le Conseil en vué d'obtenir un crédit de \$75,000 afin de construire une bibliothèque municipale, et de présenter ce rapport à la prochaine assemblée du Conseil.

2.—Etant soulevée la question de l'agrandissement du local actuel de la Bibliothèque civique, il est

Résolu: De prier M. l'échevin DeSerres de représenter la Commission de l'Hôtel de Ville au Conseil d'administration de l'Association Saint-Jean-Baptiste, à sa prochaine réunion, en vue d'obtenir la location de la salle adjacente au

24.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to place a gully at the South-eastern corner of Cérat and St. Dominique streets, if he deems it necessary.

25.—From the City surveyor, anent the petition submitted by Messrs. Gauvreau & Larose, to construct a portico over the sidewalk in front of No. 472, Ste. Catherine East.

Resolved: That a report be made to Council recommending that said permission be granted; and, moreover, that a lease be prepared accordingly.

26.—From the City surveyor, concerning the cost of repairing buildings and machines at the corporation quarry, Outremont, which would amount to \$305.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to have said repairs done, and to charge the cost of same to the credit of street macadamizing; and, moreover, that he be authorized to operate said quarry. (Ald. Leclaire dissenting).

27.—From the City surveyor, anent the cost of improving the drainage of the Wellington street subway.

Ald. O'Connell asked that the City surveyor be requested to place four gullies according to the report.

Ald. Martin suggested that the matter be referred to a sub-committee.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to ask for the opinion of the Law Department as to the responsibility of the maintaining and repairing of said subway, in view of the fact that the said subway has been constructed by the Grand Trunk Railway Co.

28.—Consideration of the Montreal Street Ry's request for new routes was deferred till next meeting.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

CITY HALL COMMITTEE

Report of meeting held the 24th of April.

Present: Ald. Labrecque, chairman, DeSerres, Giroux, Lévy, J. B. A. Martin, Ward and Gadbois.

CIVIC LIBRARY

1.—Mr. Gonzalve Desaulniers, K. C., appeared before the Committee, on behalf of the "Ecole Littéraire de Montréal" and asked what was the decision taken on the petition of the said "Ecole Littéraire" recommending the building of a municipal library?

The chairman informed Mr. Desaulniers that the City Hall Committee was most anxious to have a library built which would belong to the City of Montreal and be worthy of the Canadian Metropolis.

Such a library would no doubt comply with the desire expressed by the "Ecole Littéraire", which society represented young men, who were devoting themselves to study.

In this connection, the chairman added that he had met the chairman of the Finance Committee, and that in this interview he had received most encouraging promises.

Ald. DeSerres and Gadbois expressed the opinion that the desired library would be erected if the "Ecole Littéraire" succeeded in creating as much sympathy with the Finance Committee as it had done with the City Hall Committee.

Resolved: To modify the grounds of the report which had been made to Council with a view of asking for an appropriation of \$75,000 for the erection of a municipal library; and that said report be submitted to Council at its next meeting.

2.—The matter of the extension of the room presently occupied by the Civic Library, being brought up, it was

Resolved: That Ald. DeSerres be asked to represent the City Hall Committee before the board of directors of the St. Jean-Baptiste Association, at its next meeting, with a

local actuel de la Bibliothèque civique, aux conditions arrêtées entre le président de la Commission de l'Hôtel de Ville et le secrétaire-trésorier de l'Association Saint-Jean-Baptiste.

3.—Soumise et lue une opinion des avocats de la Ville, re Bibliothèque technique.

Cette opinion est déposée sur le bureau, et
Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est
Résolu: De la publier dans la *Gazette Municipale*.

HOTEL DE VILLE

4.—Sont ouvertes des soumissions de MM. L.-C. de Tonnancour et Boucher & Mercier pour confection d'uniformes pour les trois messagers de l'Hôtel de Ville et pour l'opérateur de l'ascenseur, à différents prix suivant divers échantillons.

Résolu: D'adjudiquer deux uniformes à M. de Tonnancour et deux uniformes à MM. Boucher & Mercier, à \$20 l'un.

5.—M. l'échevin Yates, président de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demande un pupitre dans le bureau du service des Incendies.

Référente à M. le président.

6.—Soumise et lue une lettre du secrétaire de la Section de Construction du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, demandant que les grands travaux projetés par la Commission de l'Hôtel de Ville soient confiés à des entrepreneurs unionistes.

Sur proposition de M. l'échevin Gadbois, il est

Résolu: Que cette lettre soit déposée sur le bureau et que le secrétaire du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal soit informé que sa requête sera prise en sérieuse considération en temps et lieu.

7.—Soumis et lus une opinion des avocats de la Ville et un rapport du surintendant du service de l'Eclairage, déclarant que doit être payé tel quel le compte de la "Montreal Light, Heat & Power Co." pour éclairage à l'hôtel de ville de Sainte-Cunégonde.

Résolu: De payer ce compte.

8.—Soumis et lu un rapport du surintendant de l'Hôtel de Ville au sujet de l'offre faite par M. J.-B. Baillargeon, maître-charretier, d'acheter, au prix de vingt dollars, le coffre-fort appartenant à la ci-devant municipalité de Villeray.

Résolu: De consentir à cette vente aux conditions spécifiées.

9.—Soumis et lu un rapport du surintendant de l'Hôtel de Ville demandant l'usage gratuit de la grande salle de l'hôtel de Ville de Sainte-Cunégonde, au nom des organisateurs d'une soirée au bénéfice des orphelins de feu Guillaume Martineau.

M. l'échevin N. Lapointe se présente devant la Commission et appuie cette requête.

Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: D'accéder à cette demande.

10.—Sur rapport du surintendant de l'Hôtel de Ville, est également accordée une requête des enfants de l'Asile St-Henri, qui demandent l'usage gratuit de la grande salle de l'hôtel de ville de Saint-Henri.

11.—Sur rapport du surintendant de l'Hôtel de Ville, il est

Résolu: D'autoriser le trésorier de la Ville à rembourser à M. Brouillet & Lessard le dépôt de \$245 par eux effectué avec leur soumission pour travaux aux hôtels de ville de Saint-Henri et de Sainte-Cunégonde, ces travaux étant terminés.

12.—M. le recorder Weir demande des casiers pour son bureau.

Accordée.

13.—Soumis et lu un extrait des minutes de la Commission d'Hygiène et de Statistiques, recommandant à cette Commission de fournir un téléphone au médecin officier de Santé des quartiers Saint-Henri et Sainte-Cunégonde.

Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: D'accéder à cette demande.

14.—Sont référés à la sous-commission de l'Hôtel de Ville

a). Un extrait des minutes de la Commission de l'Hygiène et des Statistiques, demandant à cette Commission d'affecter la tour Nord-est de l'Hôtel de Ville à l'établissement d'un musée sanitaire.

b) Une lettre du rédacteur des avis du service de l'Hygiène, demandant un bureau.

view of renting the room adjacent to the present library on the conditions agreed between the chairman of the City Hall Committee and the secretary treasurer of the St. Jean-Baptiste Association.

3.—Submitted and read an opinion of the City attorneys re Technical Library.

Said opinion was laid on the table, and

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: To publish same in the *Municipal Gazette*.

CITY HALL

4.—Tenders were then opened from Messrs. L. C. de Tonnancour and Boucher & Mercier, for uniforms for the three City Hall messengers and for the elevator operator. The prices differed according to samples.

Resolved: That a contract for two uniforms be awarded to Mr. de Tonnancour, and for the two others to Messrs. Boucher & Mercier at the price of \$20 each.

5.—Ald. Yates, chairman of the Fire and Light Committee, asked for a desk for the office of the Fire Department.

Referred to the chairman.

6.—Submitted and read a letter from the secretary of the Building Section of the Trades and Labor Council of Montreal, asking that the proposed large works that the City Hall Committee intended to undertake be done by union labor.

On motion of Ald. Gadbois, it was

Resolved: That said letter be laid on the table, and that the secretary of the Trades and Labor Council be informed that his request would be seriously considered when the proper time arrived.

7.—Submitted and read an opinion from the City attorneys and a report from the superintendent of the Light department, stating that the account of the Montreal Light, Heat & Power Co., for the lighting of the Ste. Cunégonde town hall, should be paid.

Resolved: To pay said account.

8.—Submitted and read a report of the City Hall superintendent anent the offer, made by Mr. J. B. Baillargeon, master-carter, to purchase for \$20 the safe belonging to the ex-municipality of Villeray.

Resolved: That said offer be accepted at the specified conditions.

9.—Submitted and read a report from the City Hall superintendent asking the gratuitous use of the Ste. Cunégonde town hall, on behalf of the organizers of a meeting for the benefit of the late William Martineau.

Ald. N. Lapointe appeared before the Committee in support of said petition.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That said report be granted.

10.—In view of the superintendent's report, a request from the children of the St. Henry Asylum asking for the free use of the big hall, in the St. Henry town hall, was also granted.

11.—On the City Hall superintendent's report, it was

Resolved: That the City treasurer be authorized to refund Messrs. Brouillet & Lessard their deposit of \$245 made with their tender for works to the St. Henry and Ste. Cunégonde town halls; said works having been completed.

12.—Mr. Recorder Weir asked for book-shelves for his office.

Granted.

13.—Submitted and read an extract from the minutes of the Hygiene and Statistics Committee asking that a telephone be supplied to the Medical Health Officer of St. Henry and Ste. Cunégonde.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: To grant said request.

14.—The following were then referred to the City Hall Committee:

(a) An extract from the minutes of the Hygiene and Statistics Committee asking that they be allowed the use of the North Eastern tower of the City Hall for the establishment of a sanitary museum;

(b) A letter from the notice drawer asking for a desk;

15.—M. l'échevin Giroux ayant demandé que soit agrandi le local affecté aux évaluateurs de la Ville, il est
Résolu: De prier M. le président de s'occuper de cette question.

"GAZETTE MUNICIPALE"

16.—La sous-commission de la *Gazette Municipale* présente un rapport verbal recommandant l'affermage de la *Gazette Municipale*.

Sur proposition de M. l'échevin DeSerres, il est
Résolu: De prier la sous-commission de la *Gazette Municipale* de préparer un cahier des charges spécifiant les conditions de cette entreprise.

17.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est
Résolu: De publier dans la *Gazette Municipale* le texte du jugement prononcé par l'honorable juge Piché dans la cause d'*Olivar Asselin vs W.-J. White et al.*

IMPRESSIONS ET PAPETERIE

18.—Le greffier adjoint de la Ville ouvre les soumissions reçues de MM. A.-P. Pigeon, de la "Waterous Printing Co.", de la Compagnie de Publications Commerciales et de la Compagnie d'Imprimerie Marchand, pour la publication des rapports annuels.

Sur proposition de M. l'échevin DeSerres, il est
Résolu: De prier le commis des Impressions et de la Papeterie de préparer, pour la prochaine assemblée, un tableau comparatif des prix soumis.

19.—Soumis et lu un rapport du commis des Impressions et de la Papeterie, *re* dactylographe requis par le trésorier de la Ville.

Résolu: De ne pas prendre en considération les réquisitions pour dactylographes avant qu'un crédit spécial n'ait été mis à la disposition de cette Commission.

20.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est
Résolu: D'adjudger à la maison Chs.-F. Dawson la fourniture de 37 cartables avec index, les cartables de la maison Dawson étant déjà en usage au service des Licences qui requiert les nouveaux cartables demandés, et l'imprimerie Perrault n'ayant pas fourni à temps ses échantillons.

CREDITS SUPPLÉMENTAIRES

21.—Sur proposition de M. l'échevin Lévy, il est
Résolu: De nommer M. Chs.-E. Gagnon assistant-secrétaire de la Commission de l'Hôtel de Ville, avec salaire de \$150 par année.

22.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est
Résolu: De recommander à la Commission des Finances d'affecter un crédit de \$200 au paiement du supplément d'indemnité de M. l'échevin Labrecque, président de cette Commission.

23.—A la suggestion de M. le président, il est
Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant les crédits supplémentaires suivants:

Supplément d'indemnité au président de la Commission de l'Hôtel de Ville. \$200
 Salaire du secrétaire de la Commission (par année) 400
 Salaire de l'assistant-secrétaire (par année) 150
Gazette Municipale. (Pour permettre la publication de certaines statistiques hebdomadaires requises, de certaines opinions légales, des projets de règlement, etc.). 3,000
 Agrandissement de l'Hôtel de Ville. (Préparation d'un plan général et d'estimés). 4,000
 Dactylographes. 1,000
 Ajournement.

L. de MONTIGNY,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE *re* "MONTREAL WATER & POWER CO."

Compte rendu de l'assemblée du 25 avril

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Roy, David, White et Ward.
 MM. les échevins N. Lapointe et DeSerres sont aussi présents, ainsi que M. Georges Janin, surintendant de l'A-

15.—Ald. Giroux asked that the room given to the City assessors be extended. It was

Resolved: That the chairman be instructed to look into the matter.

"MUNICIPAL GAZETTE"

16.—The sub-committee of the *Municipal Gazette* reported verbally, recommending the leasing of the *Municipal Gazette*.

On motion of Ald. DeSerres, it was

Resolved: That the *Municipal Gazette* sub-committee be instructed to draft specifications as to the conditions of said proposed agreement.

17.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the text of the judgment rendered by Honorable Justice Piché, in the case of *Olivar Asselin vs W. J. White et al.*, be published in the *Municipal Gazette*.

PRINTING AND STATIONERY.

18.—The asst. City clerk then opened tenders from:

Messrs. A. P. Pigeon, Waterous Printing Co., Trades Publishing Co., and the Marchand Printing Co., for the printing of annual reports.

On motion of Ald. DeSerres, it was

Resolved: That the Printing and Stationery clerk be instructed to prepare for next meeting a tabulated statement of prices tendered.

19.—Submitted and read a report from the Printing and Stationery clerk *re* typewriter required by the City treasurer.

Resolved: Not to entertain any requisitions for typewriters before a special appropriation for such purpose has been placed to this Committee's credit.

20.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the firm of Chas. E. Dawson be awarded the supply of 37 binders with index; the binders of this firm already being used by the License department which department requires the new binders, and the Perrault Printing Co. not having furnished its samples in time.

SUPPLEMENTARY APPROPRIATIONS.

21.—On motion of Ald. Lévy, it was

Resolved: To appoint Mr. Chas. E. Gagnon asst. secretary of the City Hall Committee with a salary of \$150 per annum.

22.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the Finance Committee be recommended to vote an appropriation of \$200 for the payment of the additional indemnity of Ald. Labrecque, chairman of this Committee.

23.—At the suggestion of the chairman, it was

Resolved: That a report be made to Council asking for the following supplementary appropriations:

Supplementary indemnity to the chairman of the City Hall Committee	\$200
Salary of the secretary of the Committee (per annum)	400
Salary of the assistant secretary (per annum)	150
<i>Municipal Gazette</i> (for the purpose of printing certain weekly statistics required; legal opinions; drafts of by-laws, etc.)	3,000
Extension of the City Hall (for preparing the general plan and estimates)	4,000
Typewriters	1,000

Adjournded.

L. de MONTIGNY,
Secretary.

SPECIAL COMMITTEE *re* MONTREAL WATER & POWER CO.

Report of meeting held the 25th of April.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Roy, David, White and Ward.

Ald. N. Lapointe and DeSerres were present, also Mr. George Janin, superintendent of the Water depart-

queduc, MM. E.-B. Busteed et D. Cameron, représentant l'Association des Manufacturiers Canadiens, et MM. E. Hanson, F.-H. Pitcher et S. Carmichael, représentant la "Montreal Water & Power Co."

Le procès-verbal de la dernière séance ayant été lu et adopté, le secrétaire explique à la Commission que, par suite d'une erreur de copie, le nom de M. l'échevin Roy a été omis dans le dernier numéro de la *Gazette Municipale* parmi ceux des membres qui ont assisté à la dernière séance, bien que M. Roy fut présent.

Soumise et lue une opinion du Département en Loi, en réponse aux questions posées par la Commission, à la dernière séance, ainsi que des réponses aux questions posées, à cette même séance, au surintendant de l'Aqueduc.

A la suggestion de M. le président, il est

Résolu. De demander au Département en Loi de répondre catégoriquement à la question suivante: "La "Montreal Water & Power Co." a-t-elle le droit, sans la permission de la Ville, de poser ses conduites, à partir de sa station de pompes, le long des rues Butler, D'Argenson et Saint-Patrice, jusqu'au canal Lachine, tel que requis par sa lettre et le plan fourni par elle en date du 19 octobre dernier?"

Après mûre considération de la demande faite par la Compagnie, M. l'échevin Roy

Propose: Que la demande de la Compagnie soit accordée à la condition expresse qu'elle fournira l'eau gratuitement pour alimenter les extincteurs automatiques, l'installation desdits extincteurs devant se faire aux frais de ceux qui les poseront.

Le vote étant pris sur cette motion, la Commission se partage:

Pour: David, Roy et Ward—3.

Contre: White—1.

Cette motion est ainsi affirmativée.

M. Hanson s'adresse à la Commission et demande que plus ample considération de cette question soit remise jusqu'à ce que les directeurs de la Compagnie aient pu s'aboucher avec l'Association des Manufacturiers Canadiens.

Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est alors

Résolu: Que la Commission s'adjourne à 10 heures, samedi, le 4 mai prochain, pour permettre aux directeurs de ces deux organisations de s'aboucher.

Ajournement.

RENE BAUSSET,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE SPECIALE DU 29 AVRIL

ORDRE DU JOUR

REGLEMENTS

- 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement *re bonnes moeurs*, (Lapointe, L. A.)

RAPPORTS

- Voirie.*—Pour effacer les lignes homologuées de la rue Ste-Anne.
- Spéciale.*—Pour permettre à la "Montreal Water & Power Co." de poser une conduite d'eau dans certaines rues.
- Finances.*—Pour vendre une certaine propriété située à la Pointe St-Charles.
- Incinération.*—Pour nommer J.-B. Chenevert surintendant de l'incinération.

REGLEMENTS

- 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du chemin de fer Electrique des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (J.-B.-A. Martin).
- 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement *re construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues.* (Yates).
- 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement *re écuries.* (Dagenais).
- 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} lectures d'un règlement amendant le règlement N° 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).

ment, Messrs. E. B. Busteed and D. Cameron, representing the Canadian Manufacturers' Association, and Messrs. E. Hanson, F. H. Pitcher, and S. Carmichael, representing the Montreal Water & Power Co.

The minutes of last meeting having been read and adopted, the secretary of the Committee stated that, through error, the name of Ald. Roy had been omitted in the last issue of the *Municipal Gazette*, of the list of members present at the last meeting, although Mr. Roy had attended

Submitted and read an opinion from the Law Department replying to questions put by this Committee, at the last meeting, also answers to questions put to the superintendent of the Water department at the same meeting.

At the chairman's suggestion, it was

Resolved: That the Law Department be asked to give an explicit answer to the following question:

"Has the Montreal Water & Power Co. the right, without the City's permission, to lay its conduits, from its pumping station, along Butler, d'Argenson and St. Patrick streets to Lachine canal, as requested by the letter and plan furnished by said Company, dated the 19th October last?"

After mature consideration of the petition filed by the Company, Ald. Roy

Moved: That the Company's request be granted, on the expressed condition that they will supply gratuitously automatic fire sprinkles with the necessary water, the cost of installing said fire sprinklers to be paid by parties using same.

The motion being put, the Committee divided:

Yeas: David, Roy and Ward—3.

Nay: White—1.

So it was carried.

Mr. Hanson addressed the Committee and asked that further consideration of said question be deferred until the directors of the Company had conferred with the Canadian Manufacturers' Association.

On motion of Ald. Ward, it was then

Resolved: That this Committee adjourn to Saturday, the 4th of May next, at 10 o'clock, in order to allow the directors of both companies to confer on the matter.

RENE BAUSSET,
Secretary.

CITY COUNCIL

SPECIAL MEETING, 29th APRIL

ORDER OF THE DAY.

BY-LAWS.

- 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re good morals.* (Lapointe, L. A.)

REPORTS.

- Road.*—To erase homologated lines of St. Ann street.
- Special.*—To allow M. W. & P. Co. to lay a main in certain streets.
- Finance.*—To sell a certain property at Point St. Charles.
- Incineration.*—To appoint J. B. Chenevert, superintendent of the Incineration department.

BY-LAWS.

- 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Electric Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
- 2nd and 3rd reading of a by-law *re buildings on Dorchester street and on other streets.* (Yates). (Dagenais).
- 1st, 2nd and 3rd reading of a by law *re stables.* (Dagenais).
- 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law N° 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).

10. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement imposant une taxe sur les poteaux, etc. (Nault).
11. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
12. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* la Cie M. L. H. & P. (J.-B. A. Martin).
13. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière).
14. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
15. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des Tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

MOTIONS

16. *Gadbois.*—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
17. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No. 268.

REGLEMENTS

18. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur le parc Crémazie. (Houlé).
19. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).
20. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 343. (Yates).

MOTIONS

21. *White.*—Pour permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas.
22. *Dagenais.*—Pour amender le règlement No. 318.
23. *Lapointe, L.-A.*—Pour permettre à J.-H. Nault de fourrir l'éclairage, le chauffage et la force motrice.
24. *Lapointe, L.-A.*—Pour abroger résolution *re* salaires des journaliers.
25. *Nault.*—Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité.
26. *Roy.*—Pour un rapport sur l'emploi des déchets pour la production de l'électricité.
27. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des manœuvres.
28. *Martin, M.*—Pour fixer les heures de travail et les salaires des charretiers.
29. *Lévy.*—Pour prohiber la circulation de voitures lourdes dans certaines rues.
30. *Lapointe, L.-A.*—Pour permettre à G. DeSerres de fourrir l'éclairage et la force motrice.

CAHIER DE CHARGES

31. Cahier de charges pour la fourniture du gaz.

MOTIONS

32. *Martin, J.-B.-A.*—Pour abroger le règlement No. 344.
33. *Nault.*—Pour réglementer l'usage des sifflets à vapeur.
34. *Martin, M.*—Pour amender la règle No. 122.

RAPPORT.

35. *Spéciale.*—Au sujet du Canal Beauharnois.

REGLEMENTS

36. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie des Tramways de construire un tunnel sous la rue Notre-Dame. (N. Lapointe).
37. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour amender le règlement No. 240. (Leclaire).

RAPPORTS

38. *Voirie.*—Au sujet du changement des lignes homologuées des rues Champlain et autres.
39. *Incendies et Eclairage.*—Soumettant un cahier des charges pour l'éclairage à l'électricité.
40. *Greffier de la Cité.*—Sur le projet d'amendement à la règle 85.
41. *Voirie.*—Pour permettre à la Cie. des Tramways de Montréal d'exploiter une nouvelle ligne sur la route du chemin de fer Terminal de Montréal.

10. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to levy a tax on poles, etc. (Nault).
11. 1st, 2nd and 3rd reading of a by law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois.)
12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* M. L. H. & P. Co. (J. B. A. Martin).
13. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière).
14. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340. (Larivière).
15. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyor.—(Larivière).

MOTIONS

16. *Gadbois.*—For a Rule of Council *re* right to call "Next Meeting."
17. *Dagenais.*—To amend by-law No. 268.

BY-LAWS

18. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houlé).
19. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Palais Street. (Houlé).
20. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 343. (Yates).

MOTIONS

21. *White.*—To allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street.
22. *Dagenais.*—To amend by-law No. 318.
23. *Lapointe L. A.*—To allow J. H. Nault to supply light, heat and power.
24. *Lapointe, L. A.*—To repeal resolution *re* laborers' wages.
25. *Nault.*—That no exclusive contract be granted for electricity.
26. *Roy*—For a report on manufacture of electricity from garbage.
27. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of laborers.
28. *Martin, M.*—To fix working hours and wages of carters.
29. *Levy.*—To prohibit heavy vehicles in certain streets.
30. *Lapointe, L. A.*—To allow G. DeSerres to supply light and power.

SPECIFICATION.

31. Specification for the supply of gas.

MOTIONS

32. *Martin J. B. A.*—To repeal by law No. 344.
33. *Nault.*—To regulate use of steam whistles.
34. *Martin, M.*—To amend rule No. 122.

REPORT

35. *Special.*—Anent the Beauharnois Canal.

BY-LAWS

36. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow M. S. Ry. Co. to construct a tunnel under Notre-Dame Street. (Lapointe, N.)
37. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 240. (Leclaire),

REPORTS

38. *Road.*—Anent the alteration of homologated lines of Champlain and other streets.
39. *Fire and Light*—Submitting specification for electric lighting.
40. *City Clerk.*—On proposed amendment to Rule 85.
41. *Road.*—To allow M. S. R. Co. to operate a new line through Montreal Terminal route.

MOTIONS

42. *Lavallée*.—Pour annexer la Ville de Saint-Louis.
 43. *Lavallée*.—Pour annexer la Ville de Notre-Dame des Neiges.
 44. *Lavallée*.—Pour annexer la Cité de Maisonneuve.
 45. *Lévy*.—Pour amender les règlements Nos. 296 et autres.
 46. *Gadbois*.—Re forces hydrauliques dans un certain rayon.
 47. *Gadbois*.—Re conduits souterrains.
 48. *Proulx*.—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
 49. *Labrecque*.—Pour amender le règlement No 308.
 50. *Proulx*.—Pour amender le règlement No 30 concernant le pain.
 51. *Nault*.—Pour amender le règlement No. 266 *re* perception de la taxe de l'eau.
 52. *Giroux*.—Pour amender le règlement No. 266 pour assurer une réduction de la taxe de l'eau.

REGLEMENT

53. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 34. (Yates).

MOTIONS

54. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 313.
 55. *Lapointe, L.-A.*.—Pour un règlement *re* taxes et pour abroger certains règlements.

RAPPORTS

56. *Voirie*.—Pour effacer les lignes homologuées des rues DeFleurimont et Comte.
 57. *Finances*.—Re paiement des salaires des membres du corps de police.

MOTIONS

58. *Labrecque*.—Pour amender les règles du Conseil 86 et 122.
 59. *Payette*.—Pour un règlement à l'effet de contracter certains emprunts.
 60. *Proulx*.—Pour changer le mode de paiement des salaires des membres du corps de police.
 61. *Duquette*.—Pour amender le règlement No. 296.
 62. *Lévesque*.—Au sujet de l'offre faite à la Cie M. L. H. & P.

RAPPORT

63. *Hotel de Ville*.—Pour publier les projets de règlements dans la *Gazette Municipale*.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.



AVIS PUBLIC

Règlement No 362

Avis Public est par le présent donné que le Conseil de la Cité de Montréal, en vertu des pouvoirs qui lui confère la charte de ladite Cité, a adopté un règlement intitulé: "Règlement No 362 amendant les règlements Nos 236, 250 et 313, concernant les contributions foncières, les taxes et les permis (licences)".

RENE BAUSSET,
Greffier-adjoint de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 23 avril 1907.

MOTIONS

42. *Lavallée*.—To annex Town of St. Louis.
 43. *Lavallée*.—To annex Town of N. D. des Neiges.
 44. *Lavallée*.—To annex City of Maisonneuve.
 45. *Lévy*.—To amend by-law No 296 *et al.*
 46. *Gadbois*.—Re water powers within certain radius.
 47. *Gadbois*.—Re underground conduits.
 48. *Proulx*.—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
 49. *Labrecque*.—To amend by-law No. 308.
 50. *Proulx*.—To amend by-law No. 30 concerning bread.
 51. *Nault*.—To amend by-law No. 266 *re* collection of the water rates.
 52. *Giroux*.—To amend by-law No. 266 for a reduction in the water rate.

BY-LAW

53. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 34. (Yates).

MOTIONS

54. *Dagenais*.—To amend by-law No. 313.
 55. *L. A. Lapointe*.—For a by-law *re* taxes and to repeal certain by-laws.

REPORTS

56. *Road*.—To erase homologated lines of DeFleurimont and Comte streets.
 57. *Finance*.—Re payment of salary of Police force.

MOTIONS

58. *Labrecque*.—To amend rules of Council 86 and 122.
 59. *Payette*.—For a by law to effect certain loans.
 60. *Proulx*.—To change method of paying salary of Police force.
 61. *Duquette*.—To amend by-law No. 296.
 62. *Levesque*.—Anent offer to M. L. H. & P. Co.

REPORT

63. *City Hall*.—To publish draft by-laws in *Municipal Gazette*.

L. O. DAVID,
City Clerk.



PUBLIC NOTICE

By-Law No. 362

Public Notice is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as: 'By-Law No. 362, to amend by-laws Nos. 236, 250 and 313, concerning assessments, taxes and licenses".

RENE BAUSSET,
Asst. City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, 23rd April 1907.



Egouts

SERVICE DE LA VOIRIE

Avis Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement un drain de 12 pouces en tuile dans la section de rue suivante, savoir:

Rue Brébeuf.—Au Nord de l'avenue Laurier à la rue St-Grégoire dans le quartier St-Denis.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois le drain construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans lesdites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout..

Toutes informations se rapportant à l'égout que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville. Le tout suivant le règlement No 298, concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE.
Montréal, 25 avril 1907.



Sewers

ROAD DEPARTMENT

Public notice is hereby given that it is proposed to construct a drain 12 inch Tile pipe in the undermentioned section of street namely:

Brébeuf street.—From North of Laurier Avenue to St. Grégoire street in St. Denis ward.

The proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once. As after the drain is completed permits must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said street must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer. Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor. All in accordance with by-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, 25th April 1907.

Sewers

THE TITANIC'S GHOST

one of the most remarkable stories of the month is the search for the remains of the Titanic. The search has been conducted by a number of divers, both amateur and professional, from various countries. The search has been conducted by a number of divers, both amateur and professional, from various countries. The search has been conducted by a number of divers, both amateur and professional, from various countries. The search has been conducted by a number of divers, both amateur and professional, from various countries.

WORLD WAR II

AMERICAN AND BRITISH AIRMEN DOWNED IN THE PACIFIC

Edonat

THE TITANIC'S GHOST

The search for the remains of the Titanic has been conducted by a number of divers, both amateur and professional, from various countries. The search has been conducted by a number of divers, both amateur and professional, from various countries. The search has been conducted by a number of divers, both amateur and professional, from various countries. The search has been conducted by a number of divers, both amateur and professional, from various countries. The search has been conducted by a number of divers, both amateur and professional, from various countries.

AMERICAN AND BRITISH AIRMEN DOWNED IN THE PACIFIC

AMERICAN AND BRITISH AIRMEN DOWNED IN THE PACIFIC

PUBLIC NOTICE

By Law No. 362